

IIème PARTIE

**LE FONCTIONNEMENT DES ZEP ET LES ACTIVITES
PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS**

Cette seconde partie est une analyse de l'enquête "sur le fonctionnement et les activités pédagogiques des établissements en ZEP"(enquête DEP N° 14) (1), réalisée par sondage auprès d' un échantillon de 575 établissements en ZEP.

Cette enquête a été renseignée par les chefs d' établissement. Aussi les résultats reflètent-ils l'opinion des chefs d'établissement et la perception qu' ils ont du fonctionnement de leur établissement et de la ZEP. Sur certains points de fait, cette opinion peut différer de la réalité objectivement mesurée.

Plus du tiers des établissements enquêtés ne sont en ZEP que depuis la relance de la politique, à la rentrée 1990. A l'opposé, près d' un tiers sont en ZEP pratiquement depuis l'origine (1981 ou 1982).

Ces remarques ne sont valables que pour les écoles et collèges, les lycées et L.P. n'étant associés aux ZEP que depuis les dernières rentrées, dans leur majorité.

I - COMPLEMENTS DE DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS EN ZEP

L'essentiel de la description des établissements en ZEP est donné pour la totalité d'entre eux au moyen des enquêtes nationales dans la première partie de ce dossier, et la quatrième partie pour les enseignants. L'enquête sur échantillon a recueilli quelques données complémentaires non disponibles dans les enquêtes exhaustives et jugées pertinentes dans une problématique ZEP.

I - 1 LES ENSEIGNANTS

Les indicateurs de rotation des enseignants ne semblent pas très défavorables en moyenne. Un enseignant sur 5 vient d'arriver dans l'établissement mais 60 % y sont depuis 5 ans ou plus et moins d'un sur 5 demandait à en partir en 1990. Les chefs d'établissement sont en poste depuis 5 à 9 ans.

Le corps enseignant des écoles semble, en moyenne, plus stable que dans les collèges et les lycées: 35 % des écoles ont , à la fois, peu de nouveaux instituteurs et pas de demande de mutation contre 22 % des établissements secondaires. Mais, à l'opposé, on trouve plus d'écoles que de collèges et lycées où l'instabilité des enseignants est très forte.

L'instabilité des enseignants n'est pas systématiquement plus forte quand l'établissement recrute parmi une population très défavorisée et en échec scolaire important.

(1) Voir en annexe la présentation de l'enquête et du questionnaire.

En moyenne, le corps enseignant est plus instable dans les zones rurales que dans les ZEP urbaines. Mais la situation des établissements ruraux, sous ce rapport, est très différenciée: on y trouve la plus forte proportion d' établissements où les enseignants ne se renouvellent pas et ne demandent pas à partir, et à l'inverse, le plus fort taux d' établissements où le corps enseignant est instable.

Si la stabilité du personnel enseignant ne peut, en soi, être considérée comme un atout pour un établissement, une rotation trop importante est, sans aucun doute, un facteur défavorable à la mise en oeuvre de projets suivis. On peut donc estimer qu'un établissement en ZEP sur cinq est, de ce fait, handicapé dans son fonctionnement par un renouvellement trop important de ses enseignants (près du tiers), et ce, aussi bien dans les ZEP rurales qu'urbaines.

La proportion de non-titulaires dans les collèges et les lycées de l'échantillon, déclarée par les chefs d'établissement, est relativement élevée et sensiblement supérieure à celle que l'on peut mesurer pour l'ensemble des établissements en ZEP dans les enquêtes exhaustives.

La constitution de l'échantillon peut influencer ce résultat: les chefs d'établissement ont pu également inclure dans l'effectif d'enseignants non-titulaires l'ensemble des enseignants non-titulaires de leur poste; mais il faut tenir compte également du fait que les enquêtes nationales recensent les enseignants présents à l'année dans un établissement alors que les chefs d'établissement ont pu ici mentionner les effectifs de non-titulaires (y compris remplaçants, par exemple) présents dans l'établissement à la date de l'enquête.

Si la plupart des chefs d'établissement déclarent que les enseignants travaillent régulièrement en équipe, ce travail d'équipe ne concerne qu'une minorité d'enseignants dans les collèges et surtout dans les lycées.

Dans les collèges et les lycées, le travail en équipe des enseignants d'une même matière est beaucoup plus fréquent, selon les chefs d'établissement, que le travail en équipe pluridisciplinaire; dans les L.P., c'est l'inverse qui est signalé. D'une façon générale, le travail en équipe, pluridisciplinaire ou non, est sensiblement plus fréquent dans les établissements qui étaient volontaires pour être en ZEP.

I - 2 LES EQUIPEMENTS

. La presque totalité des établissements du second degré ont un Centre de Documentation et d'Information (CDI), mais **une proportion encore élevée d'écoles en ZEP n'a pas de Bibliothèque, Centre Documentaire (BCD).**

58 % seulement des écoles maternelles et 62 % des écoles primaires disent disposer d'une BCD, mais les écoles peuvent mettre des livres à la disposition des enfants et de leurs instituteurs sous des formes diverses qui ne seront pas toutes considérées comme des BCD stricto sensu.

I - 3 LES ELEVES : ORIGINE SOCIALE

. Une proportion d'élèves d'origine populaire plus forte en ZEP qu'ailleurs, mais moins accentuée dans les établissements les plus récemment en ZEP.

68 % des élèves de ZEP viennent d'une famille dont le responsable est ouvrier, personnel de service, chômeur ou inactif. Pour comparaison, ces groupes sociaux ne représentent que 39% de l'ensemble des élèves entrés en sixième en 1989. (1)

Un facteur contribue à aggraver cette représentation des CSP défavorisées en ZEP : les lycées d'enseignement général et technologique sont peu nombreux en ZEP, et ont un recrutement social nettement moins défavorisé que les autres types d'établissement, du fait des orientations successives qui ont amené dans ces lycées une population socialement sélectionnée. La moindre proportion d'élèves de CSP défavorisées dans les ZEP récentes peut être due au fait que celles-ci sont moins souvent implantées dans de grosses agglomérations urbaines.

Dans la carte des ZEP de 1990 on trouve 28 % d'établissements implantés dans de petites agglomérations (de moins de 20 000 habitants), dont 16 % en zone rurale.

21 % des établissements de l'échantillon classés en ZEP depuis 1990 sont ruraux contre 8 % de ceux qui sont en ZEP depuis l'origine.

Près d'un élève sur 5 dans les ZEP provient d'une famille dont le responsable est inactif, au chômage ou en invalidité.

Dans les établissements ruraux la population ouvrière est majoritaire (bien que moins élevée que dans les établissements urbains) mais ils se distinguent surtout des établissements des autres ZEP par la moindre proportion de population socialement marginalisée regroupée dans la catégorie des "inactifs". Cette population, très importante en ZEP, ne devrait pas apparaître puisque d'après les consignes les élèves devraient être répartis selon la profession antérieure de leur père ou responsable s'il est actuellement au chômage ou provisoirement inactif.

Mais l'importance des effectifs regroupés dans cette catégorie reflète la proportion d'élèves pour lesquels les établissements n'ont d'autres indications que "au chômage", "ne travaille pas", "invalidé"... L'enquête auprès des familles des élèves du panel recrutés en 1989 montre par ailleurs que la grande majorité de ces "inactifs" sont d'origine ouvrière.

(1) On observe un résultat peu différent sur les échantillons d'élèves ayant passé l'évaluation CE2-6ème en 1991 : 1,5 fois plus d'élèves de ces milieux défavorisés en ZEP que sur l'ensemble.

III - LA ZONE ET SON FONCTIONNEMENT

III - 1 LA CONSTITUTION DE LA ZONE

Quatre établissements sur cinq considèrent que la zone à laquelle ils appartiennent constitue **un ensemble géographique cohérent**, c'est-à-dire regroupant l'ensemble des établissements d'une zone géographique ou administrative donnée. Cette zone est le plus souvent un secteur scolaire (38 %), un site DSU ou "site intégration" (32 %), un quartier d'habitation (28 %), mais peut être aussi une commune, une ZUP, un district scolaire, voire une autre entité (circonscription d'I.E.N., canton). Seules les écoles appartenant à des ZEP composées uniquement d'écoles (environ 5 % des ZEP sont dans ce cas) considèrent moins souvent (69 %) leur ZEP comme "cohérente".

En milieu rural, les ZEP correspondent très fréquemment (62 %) à un secteur scolaire : ce sont bien sûr les ZEP situées en unités urbaines moyennes ou grosses qui correspondent le plus souvent (respectivement à 48 % et 40 %) à un site DSU ou intégration.

. **Ce sont les ZEP récentes (créées depuis 1990-91) qui se considèrent le plus souvent comme "cohérentes"** (86 %), répondant ainsi aux recommandations ministérielles en la matière.

. **La plupart des établissements (69 %) déclarent avoir été volontaires** pour faire partie de la ZEP, particulièrement les collèges et les LP, mais moins souvent les autres lycées. Toutefois, **les établissements en ZEP depuis 1990 se déclarent moins souvent volontaires** : on peut y voir l'effet des recommandations énoncées lors de la relance de la politique des ZEP à la rentrée 1990, préconisant l'inclusion dans les ZEP de l'ensemble des établissements d'un site donné pour constituer des zones "cohérentes".

. **Un tiers des ZEP ont vu leur composition modifiée** depuis leur création, mais les ZEP les plus anciennes (créées dès 1981 ou 1982) sont à 54 % dans ce cas. Dans un quart des ZEP, certains établissements ont été adjoints depuis la création de la zone : dans 1 ZEP sur 10, certains établissements ont quitté la ZEP.

III - 2 LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE

Selon 1 chef d'établissement sur 5, il y a eu un décalage d'au moins deux ans entre son entrée officielle dans la ZEP et l'implication effective de l'établissement dans le fonctionnement de celle-ci.

Il y a de même **un décalage temporel entre la création "officielle" de nombreuses ZEP et leur fonctionnement effectif** : si 34 % des ZEP existent officiellement depuis 1981 ou 1982, seules 19 % déclarent fonctionner effectivement depuis cette date.

De même, la proportion de ZEP (35 %) ne fonctionnant réellement que depuis 1990-91 semble plus importante que celle des ZEP existant depuis cette date (30 %).

Pour 1 établissement sur 4, la ZEP n'a réellement fonctionné que deux ans au moins après sa création.

Les chefs d'établissement dans leur majorité ne considèrent pas que le classement en ZEP ait modifié l'image de l'établissement dans un sens positif ou négatif parmi les familles. Mais l'opinion des **principaux de collèges** est plus nuancée puisque **1 sur 4 estime que le classement en ZEP a été un facteur de rejet**. Les établissements les plus anciennement en ZEP sont également plus partagés, plus nombreux (mais dans une proportion - 7 % - qui reste très modeste) à déclarer que la ZEP est un facteur d'attraction.

. L'organisation des zones correspond aux recommandations ministérielles : il y a **un responsable de zone** dans la quasi totalité des cas (à noter que 2 % des chefs d'établissement affirment qu'il n'y en a pas, et que 3 % ne savent pas s'il y en a un !). Le responsable est soit un chef d'établissement (ou un directeur d'école), soit un IEN (en proportion égale) ; il est le plus souvent assisté d'un coordonnateur (84 % des cas). Ces structures existent toutefois un peu moins souvent dans les ZEP les plus récentes.

On note que dans les ZEP composées uniquement d'écoles, le responsable est presque toujours un IEN, alors que dans celles qui comprennent écoles, collèges et lycées, le responsable est majoritairement un chef d'établissement.

. **Près de 3 chefs d'établissement en ZEP sur 4 déclarent que le conseil de zone fonctionne réellement**. Là encore, les établissements des ZEP existant depuis l'origine sont plus nombreux à dire que le conseil de zone a un fonctionnement effectif.

Ces observations semblent indiquer qu'un certain temps est nécessaire pour que ces structures organisationnelles (responsable, coordonnateur, conseil) se mettent réellement en place dans les ZEP.

Les 2/3 des établissements estiment que le conseil de zone s'est réuni de 2 à 5 fois en 1990-91. Ces réunions réunissent le plus souvent tous les établissements de la zone (50 % des réponses) ou la plupart d'entre eux (32 % des réponses). Il semble plus facile de réunir régulièrement l'ensemble des établissements lorsque la ZEP n'est composée que d'écoles.

Assistent régulièrement au conseil de zone, dans la quasi-totalité des cas (1), les directeurs d'écoles (86 %), les inspecteurs de l'éducation nationale (82 %), les principaux de collèges ou leurs adjoints (85 %), et lorsqu'il y a un ou des lycées dans la ZEP un peu moins souvent les proviseurs ou leurs adjoints (69 %). Y assistent moins fréquemment les directeurs de C.I.O. (1/4 des réponses), des représentants de la municipalité (57 %). Parmi les établissements qui appartiennent à un quartier DSQ (2), 60 % déclarent que le responsable du projet assiste régulièrement au conseil de zone. **La participation de tous ces acteurs est systématiquement plus forte dans les ZEP "complètes"**, c'est-à-dire comportant à la fois écoles, collèges et un LP ou un lycée.

III - 3 LE PROJET DE ZONE

. **L'élaboration du projet de zone** s'est faite grâce à la participation active des responsables de zone, bien sûr, mais aussi des chefs d'établissement (surtout dans le second degré), de l'équipe de direction des collèges, des instituteurs, des inspecteurs et à un moindre degré des enseignants et des documentalistes des collèges. Les personnes extérieures aux établissements (autres que les inspecteurs) interviennent peu à ce niveau. On note toutefois la participation plus importante des chefs de projet DSQ aux projets des zones récentes (créées en 1990-91) et, dans les ZEP les plus anciennes, le rôle actif des associations culturelles et de soutien (ce qui confirme le recours plus fréquent de ces établissements à ces associations : ils en reçoivent plus souvent des moyens et elles sont un partenaire essentiel des écoles et des collèges -voir plus loin-). **L'équipe de direction et les professeurs d'enseignement général s'impliquent davantage lorsque l'établissement a été volontaire pour faire partie de la ZEP.**

. **La moitié des établissements avaient un projet au moment de la création de la ZEP**, proportion bien sûr plus importante (près des 3/4) dans les collèges et les lycées, puisque les projets d'établissement étaient ces dernières années plus répandus que les projets d'école, proportion plus importante également dans les ZEP récentes. Un peu plus de la moitié seulement des établissements qui avaient un projet déclarent que celui-ci a été pris en compte lors de l'élaboration du projet de zone.

Un quart des établissements déclare que le projet de zone ne prévoit pas de modalités d'évaluation (ou du moins ne le signale pas).

(1) Selon, rappelons-le, les chefs d'établissement.

(2) Développement social des quartiers, conventions de quartiers ou sites pilotes pour l'intégration.

III - 4 LES RELATIONS ENTRE ETABLISSEMENTS DE LA ZEP

. **Les échanges entre établissements d'une même ZEP concernent la majorité des établissements mais pas la totalité:** près du tiers déclarent qu'il n'y a pas de contacts réguliers entre les équipes pédagogiques, cette proportion atteint même 75 % pour les proviseurs de LP, très minoritaires à faire état de contacts entre équipes. Au total il y a **contacts réguliers entre tous les établissements de la ZEP** dans 1/3 des cas, **contacts entre une partie des établissements** dans un autre tiers. Plus la zone est "complète" (écoles, collèges, lycées), moins les contacts réguliers semblent fréquents. Par contre, ils sont nettement plus souvent signalés **lorsque l'établissement interrogé était volontaire pour être en ZEP**. Les personnes engagées dans ces contacts sont le plus souvent les chefs d'établissement, puis les enseignants, beaucoup plus rarement les personnels non enseignants.

Ces contacts sont considérés majoritairement comme ayant été réellement productifs, davantage pour l'élaboration et la mise en oeuvre du projet que pour le suivi des actions et l'évaluation de leurs résultats. Seuls les lycées sont plus nombreux à les trouver plutôt formels.

. **Des actions communes à plusieurs établissements d'une même ZEP ont été réalisées, selon eux, en 1990-91, dans les 3/4 des établissements,** moins souvent toutefois dans les LP et ceci quelle que soit l'ancienneté de la ZEP.

Les écoles ont conduit ces actions majoritairement avec d'autres écoles (maternelles et primaires), les collèges avec des écoles primaires, les lycées et les LP avec des collèges : dans les zones comportant au moins un LP, 1/5ème seulement des établissements signale des actions communes avec ce ou ces LP. Enfin, les actions communes avec les SES et les EREA (1) sont rares, et celles avec les CFA (2) sont inexistantes.

. **La communication interne aux ZEP** se fait le plus souvent par réunions et comptes-rendus écrits, les "tableaux de bord" de ZEP sont très rares. Enfin, un établissement sur deux considère que, dans l'animation de la ZEP, certains établissements ont un rôle moteur (les autres estimant qu'au contraire tous les établissements participent à égalité à cette animation).

(1) Section d'éducation spécialisée, établissement régional d'enseignement adapté.

(2) Centre de formation à l'apprentissage.

IV - LES ACTIONS ENTREPRISES DANS L'ETABLISSEMENT

(Les chefs d'établissement étaient invités à récapituler les actions mises en oeuvre en cochant une liste de 25 domaines, ce qui donne d'emblée, les limites de l'analyse qui peut être faite à ce sujet : il s'agit d'un catalogue dont le contenu peut être très variable d'un établissement à l'autre).

Parmi ces actions, certaines sont plus spécifiques à un niveau d'enseignement mais **la priorité dans les écoles et les collèges reste la lecture, l'expression écrite et orale et l'aide au travail des élèves**. Les enquêtes réalisées en 1988 indiquaient les mêmes priorités.

Dans le second degré la plupart des établissements déclarent organiser des actions favorisant les passages entre cycles d'enseignement et plus généralement visant l'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle; mais les écoles semblent moins impliquées, tant dans la mise en place des cycles que dans les actions de liaison école/collège (une école sur deux concernée).

Les collèges et les lycées ont, en outre, mis en oeuvre des actions visant à améliorer le cadre de travail (la moitié d'entre eux) et ont presque tous développé les activités socio-éducatives.

Les actions de formation pour les enseignants sont signalées par les 2/3 des collèges et des lycées. De plus, les collèges organisent fréquemment des actions "d'accompagnement" (concernant la santé, l'hygiène, l'amélioration de l'intervention des parents, l'accroissement des liens avec le quartier), et les lycées (notamment les L.P.), des actions de coopération avec le monde économique.

La mise en place de filières nouvelles (classes technologiques, baccalauréat professionnel) est signalée par près d'un L.P. sur deux.

Les actions engagées sont majoritairement considérées comme ayant bien fonctionné, sauf celles concernant l'intervention des parents et l'articulation avec le quartier qui produisent, semble-t-il, moins souvent des résultats satisfaisants.

De même que pour l'ensemble du projet de zone, **l'évaluation des actions réalisées par l'établissement n'est pas systématiquement prévue**. Plus d'un établissement sur deux prévoit tout de même, au niveau de leur ZEP, une évaluation du fonctionnement des actions et de leurs effets sur les acquis des élèves et sur la vie scolaire. L'évaluation prévue est le plus souvent annuelle (1 établissement sur 2), mais 1/3 envisagent une évaluation pour chaque action, et 1/3, un bilan sur la période 1990-1993.

Les actions conduites spécifiquement dans le cadre de la politique de développement social urbain (dans les quartiers DSQ, les quartiers sous conventions ou les sites pilotes pour l'intégration) (1) sont le plus fréquemment des rencontres "Ecole et Quartier", des actions visant l'amélioration des relations avec les familles (1/4 des établissements), et des actions d'amélioration des équipements scolaires et des abords des établissements (1 établissement sur 5).

V - LES PARTENAIRES DE L'ETABLISSEMENT

(La question était posée selon le même principe que pour les actions entreprises, c'est-à-dire que les établissements devaient mentionner leurs partenaires parmi une liste préétablie de 21).

Premier constat : **la diversité des intervenants et leur nombre souvent élevé.** Dans 30 % des établissements, de 5 à 10 organismes et institutions sont intervenus, et cette ouverture à de nombreux partenaires est nettement plus marquée en LP et surtout en collège.

Les intervenants privilégiés (auxquels une forte proportion d'établissements ont eu recours) sont les **municipalités** puis les **parents d'élèves** (organisés ou non en association) et les **associations** culturelles ou de soutien.

Si les municipalités sont le principal partenaire (qui intervient dans les 3/4 des établissements en ZEP, sauf dans les lycées), les différentes catégories d'établissements ne font pas appel aux mêmes intervenants.

Les parents, partenaires de la plupart des établissements, interviennent plus souvent hors association dans les écoles et, en général, les établissements les plus anciennement en ZEP privilégient les relations directes avec les parents.

Les associations (culturelles, de soutien, d'alphabétisation ou financées par le Fonds d'Action Sociale) interviennent dans la moitié des écoles primaires et des LP, dans près des trois quarts des collèges et dans une proportion très importante d'établissements en ZEP depuis l'origine de la politique.

Le développement de l'intervention des associations est confirmé par la comparaison avec l'enquête de 1988 dans les collèges : 50 % y avaient recours contre 71 % en 1991.

Les travailleurs sociaux (y compris représentants de la justice et clubs de prévention) sont présents dans la majorité des établissements du second degré et surtout dans les collèges.

Enfin, 60 % des LP font appel aux organismes liés à l'insertion des jeunes (mission

(1) Seuls sont concernés ici les établissements en ZEP situés dans ces quartiers.

locale, PAIO, GRETA...).

Le questionnaire demandait, en outre, aux chefs d'établissement, de donner **une appréciation d'ensemble sur le rôle de chaque partenaire sollicité**. Deux types d'intervenants sont considérés par une majorité de chefs d'établissement comme très utiles: les municipalités et les associations (culturelles, de soutien...). D'autres partenaires sont intervenus, mais leur participation a été jugée moins utile par un quart des établissements: il s'agit des intervenants "sociaux" ou "civiques" (travailleurs sociaux, police et justice), des responsables DSQ et aussi des associations de parents.

VI - OPINIONS D'ENSEMBLE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA ZEP

Au total, le fonctionnement d'ensemble est jugé satisfaisant par une majorité d'établissements. Plus du tiers des chefs d'établissement émettent néanmoins une opinion négative. Les opinions globales les plus favorables sont données par les chefs d'établissements du second degré; les plus négatifs (et indécis - non réponses -) sont les Directeurs d'école, en particuliers ceux des écoles qui n'étaient pas volontaires pour être en ZEP (54% contre 36% des écoles volontaires). Cette différence d'opinion selon le volontariat de l'établissement ne s'observe pas dans les collèges et les lycées.

L'ancienneté de l'établissement dans la ZEP ne joue aucun rôle sur ce jugement.

Selon les établissements, les obstacles à la "dynamique ZEP" rencontrés dans l'établissement sont, dans l'ordre des **facteurs les plus fréquemment cités : le manque de moyens financiers et en personnel puis les problèmes de formation des enseignants, de collaboration avec les parents et de motivation des personnels.** Certains chefs d'établissement ont tenu à apporter des commentaires à cette question, en ajoutant que le problème des moyens alloués aux établissements en ZEP n'était pas toujours une question de volume global, mais aussi de nature (ex : beaucoup d'heures supplémentaires difficilement assurées par les enseignants) et surtout de retard dans les attributions par rapport aux actions envisagées.

Cette hiérarchie globale des obstacles rencontrés est différente selon les niveaux d'enseignement : dans les écoles, les réponses se concentrent plus autour du manque de moyens et de formation des personnels, dans les lycées autour des problèmes de motivation et de stabilité des enseignants mais aussi du manque de non-enseignants. Dans les L.P., les relations avec les parents sont le plus souvent citées comme problème important.

Les principaux de collèges ont, sur cette question, fortement dispersé leurs réponses : comme pour les proviseurs de L.P., l'absence de relations familles/collèges est l'obstacle le plus fréquemment cité; vient ensuite (cité par 41 % des principaux) le manque de personnel non-enseignant, beaucoup plus cité que les autres problèmes de moyens (financiers ou en enseignants). Les problèmes de formation et de motivation des enseignants sont un obstacle pour près d'1/3 des collèges.

On peut enfin remarquer la proportion importante de collèges (entre un quart et un tiers) pour qui les lacunes portent sur ce qui fait la spécificité des ZEP : la collaboration entre établissements, l'articulation des actions dans un projet de quartier, les relations avec les partenaires...

Il est intéressant, par ailleurs, de noter **l'évolution des opinions des principaux de collège**. On dispose, en effet, des réponses à une question analogue posée à l'ensemble des collèges en ZEP en 1988.

Pour ces collèges, qui étaient classés en ZEP depuis l'origine, pour la plupart, l'obstacle majeur au développement de leurs actions était le manque de moyens en personnel et de moyens financiers. Mais c'était le manque d'enseignants qui était mis en avant, en premier lieu, alors qu'en 1991 **les principaux insistent plus sur le problème des non enseignants** (tout en étant plus nombreux à avoir reçu de tels moyens).

En 1991, le facteur défavorable cité par le plus grand nombre est le manque de collaboration avec les parents d'élèves, facteur cité en 5ème position seulement en 1988. **Les collèges, en 1991, semblent être plus sensibilisés aux relations avec les parents** d'élèves puisqu'ils sont plus souvent cités comme partenaires (et, ce, moins souvent par l'intermédiaire de leurs associations qu'en 1988) et que davantage de collèges ont mis en place des actions visant à améliorer l'intervention des familles.

Enfin les établissements qui n'étaient pas volontaires avancent plus volontiers que les autres, comme obstacle à la dynamique ZEP, des problèmes de moyens en enseignants (68 % contre 58 %) et de moyens financiers. Les établissements volontaires, eux, (pour qui les problèmes de moyens sont néanmoins un frein important) mettent plus en avant des problèmes de relation avec les partenaires extérieurs et surtout les parents.

Pour conclure, cette enquête auprès des établissements en ZEP fait apparaître quelques points particulièrement intéressants :

- Dans la grande majorité des ZEP, l'organisation correspond aux recommandations officielles : présence d'un responsable de zone, d'un coordonnateur, d'un conseil de zone, d'un projet, travail en équipe des enseignants, etc. Il semble toutefois qu'un délai soit souvent observé entre la mise en place de ces "structures" et leur fonctionnement effectif. De plus, le fonctionnement des ZEP et l'implication des équipes enseignantes semblent meilleurs lorsque les établissements ont été volontaires pour faire partie de la ZEP. Ceci est à rapprocher du fait que, si 70 % des établissements déclarent avoir été volontaires, cette proportion est plus faible dans les ZEP les plus récentes (créées à la rentrée 1990), qui incluent de façon plus systématique l'ensemble des établissements d'une zone donnée.
- Les échanges entre établissements d'une même ZEP concernent la majorité des établissements, mais pas la totalité. Des actions communes à plusieurs établissements d'une même ZEP sont signalées par les 3/4 des établissements.
- Les actions mises en oeuvre dans le cadre de la politique des ZEP sont, prioritairement, dans les écoles et les collèges, celles concernant la lecture, l'expression écrite et orale et l'aide au travail des élèves ; dans le second degré sont fréquemment citées les actions concernant les passages entre cycles d'enseignement, les actions d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, et les actions de formation pour les enseignants.
- Les partenaires extérieurs sont nombreux et divers ; les plus fréquemment cités sont les municipalités, les parents d'élèves et les associations culturelles ou de soutien.
- Au total, le fonctionnement d'ensemble est jugé satisfaisant par une majorité d'établissements. Plus du tiers des chefs d'établissement émettent néanmoins une opinion négative. Parmi les obstacles à la "dynamique ZEP" le plus fréquemment signalés figurent le manque de moyens financiers et en personnel, puis les problèmes de formation des enseignants, de collaboration avec les parents et de motivation des personnels.

3ème PARTIE

**LES COLLEGES EN ZEP ET LES AUTRES :
TYPOLOGIE DES COLLEGES ET CLASSEMENT EN ZEP**

Les caractéristiques et le fonctionnement des Zones d'Education Prioritaires ayant été décrits précédemment, on se propose ici d'analyser plus particulièrement la situation des collèges ZEP par rapport aux autres collèges, en 1989-1990 et un an plus tard, juste après la relance du plan triennal 1990-1993.

Les informations réunies proviennent d'enquêtes nationales exhaustives. Elles portent sur 4693 collèges publics (1) de France métropolitaine pour lesquels on dispose d'un même ensemble de données et qui ont en particulier communiqué les résultats à l'évaluation de 6ème de 1989-1990 (seule année pour laquelle des résultats exhaustifs sont disponibles).

I. A L'ECHELON NATIONAL, DES SITUATIONS DESEQUILIBREES

Une analyse de l'ensemble des disparités entre les collèges a permis de mettre en évidence une typologie (voir Education et Formations n°31, juin 1992) à partir d'indicateurs d'offre et de moyens d'enseignement, de description de la population scolaire des cursus et des résultats aux tests d'évaluation en sixième.

Cette typologie sert ici de point de départ pour tenter de déterminer quels sont les collèges les plus défavorisés, appelés par la suite "collèges sensibles".

I.1 DESCRIPTION DES "COLLEGES SENSIBLES"

Quatre profils différents apparaissent dans la typologie ; l'un d'entre eux présente toutes les caractéristiques des collèges accueillant des élèves en difficultés scolaires (voir tableau 2 en annexe). Ce groupe de 510 collèges (11 % de l'ensemble) dits "**sensibles**" présente des caractéristiques très marquées :

- * les élèves sont les plus âgés à l'entrée en sixième (53 % de retards d'au moins un an contre 37 % en moyenne) :

- * le poids des redoublants en 6ème et en 5ème est très important (respectivement 19 % et 24 % contre 8.2 % et 11.7 % en moyenne) :

- * le nombre d'élèves étrangers est de 23 % contre 8 % sur l'ensemble des collèges :

- * les résultats aux tests d'évaluation en sixième sont les plus faibles (64 % et 72 % d'items réussis contre 70 % et 77 % en moyenne).

(1) On dénombre 4858 collèges en 1989-1990 et 4868 en 1990-1991. L'échantillon de 4693 est représentatif et donne une répartition satisfaisante des ZEP par académie (voir tableau 1 en annexe).

Ces collèges, plutôt situés dans des zones ouvrières (1) (banlieues des grandes villes), sont de grande taille et corrélativement l'offre d'enseignement y est plus élevée que la moyenne.

Les trois autres groupes sont les suivants :

* les "collèges de bons élèves en milieu urbain". Ils regroupent 15 % de l'ensemble des établissements et s'opposent très nettement aux "collèges sensibles" sur toutes les caractéristiques de la population scolaire. Ce sont les collèges qui sont communément considérés comme les plus prestigieux.

* les "collèges ruraux" (22 % de l'ensemble) situés dans des secteurs agricoles ou semi-ruraux. Ils se définissent essentiellement par rapport aux variables d'offre et de moyens d'enseignement : effectif faible, peu d'options en quatrième, un coût de l'enseignement en heures par élève élevé, peu d'enseignants certifiés ou agrégés. L'analyse des variables de description de la population scolaire montre que ces établissements, en général, n'accueillent pas des élèves défavorisés.

* les "collèges moyens" majoritaires (52 %) plus hétérogènes (une étude plus fine a permis de différencier des sous groupes plus homogènes) présentent les caractéristiques de la moyenne des collèges tant sur le plan de l'offre, des moyens d'enseignement que des populations scolaires des résultats en sixième et des cursus.

I.2 LES "COLLEGES SENSIBLES" SONT-ILS EN ZEP ?

Le groupe des "collèges sensibles" dans la typologie paraît pertinent dans une problématique de classement en ZEP. Or, le découpage de 1989-1990 n'en classe que 52 %, celui de 1990-1991, 62 % (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des "collèges sensibles" et "non sensibles" dans les collèges ZEP et hors ZEP en 1989-1990

	"Collèges sensibles"		"Collèges non sensibles"		Totaux	
Collèges ZEP (89)	268	52 %	322	7.7 %	590	12.5 %
Collèges hors ZEP (89)	242	48 %	3861	92.3 %	4103	87.5 %
TOTAUX	510	100 %	4183	100 %	4693	-
Collèges ZEP (90)	315	62 %	357	8.5 %	672	14.5 %
Collèges hors ZEP (90)	195	38 %	3826	91.5 %	4021	85.5 %
TOTAUX	510	100 %	4183	100 %	4693	-

(1) Cette variable a été empruntée au CREDOC. Elle est issue d'une typologie des communes en 1988 et caractérise le secteur de recrutement des collèges (voir consommation et modes de vie n° 30, juin 1988)

Ainsi, un nombre encore important de collèges accueillant un public scolaire susceptible de se trouver en situation d'échec ne sont toujours pas en ZEP, alors que leur situation scolaire est plus défavorable. Le tableau 2 résume l'ensemble de ces remarques pour l'année 1989-1990. Sur une échelle qui va des collèges les plus défavorisés aux moins défavorisés, on trouve d'abord les établissements dits "sensibles" et classés en ZEP suivis des établissements sensibles mais hors ZEP, viennent ensuite, les établissements en ZEP mais hors zones sensibles et enfin ceux situés hors ZEP et hors zones sensibles.

Tableau 2 : Comparaison des situations scolaires des collèges ZEP et des collèges dans les zones sensibles en 1989-1990.

	"Collèges sensibles"		"Collèges non sensibles"		Ensemble des collèges en ZEP (590)	Ensemble des collèges sensibles	Ensemble des collèges (4693)
	ZEP (268)	Hors ZEP (242)	ZEP (322)	Hors ZEP (3861)			
Age moyen en 6e	12.2	12.1	12	11.9	12.1	12.2	11.9
Retards en 6e	55	51	42	35	48	53	37.5
Retards 2 ans en 6e (%)	22	21	13.6	10.2	17	21.2	12.0
% d'élèves étrangers	25	21	13.5	6	19	23	8.0
Taux d'orientation 4-3/6-5	73	73	78.8	76	73	80.0	
% d'items réussis en français	63	65	67	70.4	65	63.8	69.5
% d'items réussis en mathématiques	71	72	74.8	77.5	73	71.6	77.0

I.3 MOINS DE LA MOITIE DES COLLEGES ZEP SONT DES "COLLEGES SENSIBLES"

Les résultats précédents montrent aussi que les collèges en ZEP ne se répartissent pas tous dans le même groupe de profils, toutes choses égales par ailleurs. Trois profils de la typologie sont bien représentés : les collèges ZEP dits "sensibles", les collèges ZEP dits "moyens" et les collèges ZEP dits "ruraux".

Le tableau 3 illustre cette répartition en 1989 et en 1990. **Seuls 46 % des collèges ZEP sont en zones sensibles en 1989 et 47 % en 1990.**

Les collèges ZEP dits "ruraux" accueillent des élèves dont les situations scolaires, à partir de nos indicateurs, sont très éloignées de ce qu'on attend d'un établissement en ZEP.

Les autres collèges ZEP sont regroupés dans le profil "moyen" où tout un dégradé de situations apparaît.

Tableau 3 : Répartition des collèges ZEP et hors ZEP en 1989 et en 1990 selon la typologie

	"Collèges sensibles"	Collèges moyens	Collèges de bon niveau en 6ème	Collèges ruraux	TOTAL
Collèges en ZEP en 1989	268	226	5	91	590
%	46 %	38 %	1 %	15 %	100 %
Collèges hors ZEP en 1989	242	2261	708	892	4103
%	6 %	55 %	17 %	22 %	100 %
TOTAL	510	2487	713	983	4693
%	11 %	53 %	15 %	21 %	100 %
Collèges ZEP en 1990	315	271	3	83	672
%	47 %	40 %	0.4 %	12.6 %	100 %
Collèges hors ZEP en 1990	195	2216	710	900	4021
%	5 %	55 %	18 %	22 %	100 %

Il est clair que selon les principes mêmes de la politique ZEP, il peut exister de bonnes raisons à ce qu'un collège "sensible" ne soit pas en ZEP : par exemple, le projet présenté par l'équipe pédagogique peut avoir été jugé insuffisant; ou bien, certains collèges peuvent préférer ne pas être répertoriés comme ZEP.

Inversement, les indicateurs retenus pour établir la typologie ne couvrent pas tous les aspects d'une situation scolaire ou sociale difficile. Il n'est donc pas surprenant de trouver en ZEP certains collèges - en particulier ruraux, selon le jugement de l'Inspection Générale dans son rapport n° 920173 de juin 1992- qui ne sont pas répertoriés "sensibles" dans notre typologie.

Cette étude part cependant du principe que ces écarts devraient rester faibles dans la perspective d'une politique d'aide aux établissements qui connaissent de graves difficultés, scolaires notamment, et grâce à laquelle on espère accroître la réussite scolaire. Ces écarts ont été mesurés à l'échelon national par deux indicateurs dont les définitions sont données ci-dessous.

I.4 DEFINITION DE DEUX INDICATEURS : TAUX DE COUVERTURE ET TAUX DE COLLEGES ZEP A "DECLASSER"

Pour rendre compte de la situation générale des ZEP sur l'ensemble de la France métropolitaine deux indicateurs complémentaires peuvent être retenus.

Le taux de couverture des "collèges sensibles" par les ZEP:

C'est à dire la proportion de collèges ZEP parmi les collèges dits "sensibles". Il était de 52% en 1989-1990 et a augmenté de 10 points en 1990-1991 (tableau 1).

Le taux de collèges ZEP à "déclasser" :

Ces collèges à "déclasser" sont des collèges non sensibles, si l'on voulait admettre que la totalité des "collèges sensibles" soient en ZEP. La situation "idéale" en 1989 et en 1990 est décrite dans le tableau 4. La part des "collèges sensibles" parmi les collèges ZEP seraient de 86% en 1989 et de 76% en 1990.

Tableau 4 : Répartition idéale des collèges ZEP à l'échelon national

	"Collèges sensibles"		"Collèges non sensibles"		Totaux	
Collèges ZEP en 1989	510	86 %	80	14 %	590	100 %
Collèges hors ZEP en 1989	0	0 %	4103	100 %	4103	100 %
TOTAUX	510	11 %	4183	89 %	4693	100 %
Collèges en ZEP en 1990	510	76 %	162	24 %	672	100 %
Collèges hors ZEP en 1990	0	0 %	4021	100 %	4021	100 %
TOTAUX	510	11 %	4183	89 %	4693	100

Note de lecture : Les 590 ZEP en 1989 seraient réparties en collèges "sensibles" (510) et "non sensibles" (80). Les 672 ZEP en 1990 seraient réparties en 510 collèges "sensibles" et 162 collèges "non sensibles".

Or, la situation réelle montre que la proportion de collèges dits "sensibles" parmi les collèges en ZEP est de 46% en 1989 et de 47% en 1990 (tableau 3).

L'écart entre la situation "idéale" et la situation réelle est de 40 points en 1989 et de 29 points en 1990. **Cet écart de 29 % mesure la proportion de collèges ZEP à "déclasser" pour mettre en ZEP la totalité des "collèges sensibles"**, si le nombre de collèges en ZEP est de 590 en 1989 et de 672 en 1990.

Cet indicateur, comme le précédent (taux de couverture), montre que l'évolution entre les deux années a été positive, mais ces chiffres moyens cachent en réalité des situations différentes d'une académie à l'autre.

II. DISPARITES ACADEMIQUES

II.1 REPARTITION INEGALE DE COLLEGES EN ZEP ET DE "COLLEGES SENSIBLES"

La proportion de collèges en ZEP en 1989-1990 varie d'une académie à l'autre de 6 % à 27 %, celle de "collèges sensibles" de 3 % à 23 %.

Après la relance du plan triennal, les proportions de collèges classés en ZEP augmentent dans 15 académies avec toujours des variations, de 4 % à 28 %.

Quelques académies présentent encore en 1990-1991 des écarts élevés de répartition entre collèges ZEP et "collèges sensibles". Cet écart est maximum à Toulouse, où l'on compte 7 fois plus de collèges ZEP que de "collèges sensibles" et à Versailles où, inversement on compte 2 fois plus de "collèges sensibles" que de collèges en ZEP.

Ces indices présentés dans le tableau montrent que les situations sont très différentes selon qu'il s'agit de milieu rural ou de milieu urbain.

ACADEMIE	Nbre Collèges	% ZEP 89	% ZEP 90	% "Collèges sensibles"
Aix-Marseille	176	27.0	26.0	18.0
Amiens	159	10.0	17.6	17.6
Besançon	113	18.5	16.8	9.7
Bordeaux	235	14.0	15.7	7.6
Caen	147	7.0	6.0	6.8
Clermont-Ferrand	139	8.0	4.2	3.5
Dijon	159	13.0	19.0	5.6
Grenoble	226	9.0	12.4	7.0
Lille	320	22.5	22.8	16.0
Limoges	79	11.4	10.1	5.0
Lyon	197	11.1	19.0	12.0
Montpellier	169	10.6	11.0	7.6
Nancy-Metz	236	13.5	13.0	3.3
Nantes	226	10.2	12.0	3.0
Nice	111	7.2	8.0	5.4
Orléans-Tours	220	8.6	10.0	6.3
Paris	101	18.8	19.0	13.0
Poitiers	158	7.6	8.0	2.0
Reims	145	16.0	16.0	14.0
Rennes	200	9.5	8.5	1.5
Rouen	161	28.5	28.0	26.0
Strasbourg	135	11.1	11.0	12.5
Toulouse	231	9.3	9.0	1.3
Créteil	301	9.0	15.0	23.2
Versailles	340	6.0	11.0	23.2
Corse	27	26.0	18.5	15.0
France Métropolitaine	4693	12.5	14.3	11.0

Note de lecture : Dans l'académie d'Aix-Marseille et sur l'échantillon retenu ici, 27% des collèges sont en ZEP en 1989, 26% en 1990 et 18% sont "sensibles".

Rappelons que cet échantillon couvre pratiquement tous les collèges de France Métropolitaine (4693 sur 4858 en 89-90 et 4868 en 90-91).

**II.2 LA COUVERTURE DES "COLLEGES SENSIBLES" PAR LES ZEP EST
SATISFAISANTE DANS 13 ACADEMIES EN 1989 ET DANS
15 ACADEMIES EN 1990**

Plus de 70 % des "collèges sensibles" sont classés en ZEP dans ces académies. L'évolution est positive presque partout en France métropolitaine mais reste nettement insuffisante à Versailles, Créteil, Caen et Clermont qui ne couvrent qu'environ 40 % des "collèges sensibles" en 1990, par la politique des ZEP (tableau 5).

Tableau n° 5 : Taux de couverture en 1989 et 1990

ACADEMIE	Taux de couverture 89	Taux de couverture 90
Aix-Marseille	0.78	0.78
Amiens	0.39	0.75
Besançon	0.72	0.72
Bordeaux	0.72	0.72
Caen	0.30	0.40
Clermont-Ferrand	0.40	0.40
Dijon	0.77	0.88
Grenoble	0.56	0.87
Lille	0.66	0.66
Limoges	0.50	0.50
Lyon	0.62	0.70
Montpellier	0.70	0.77
Nancy-Metz	0.75	0.75
Nantes	0.42	0.71
Nice	0.66	0.66
Orléans-Tours	0.78	0.92
Paris	0.69	0.69
Poitiers	1.00	1.00
Reims	0.60	0.60
Rennes	1.00	0.66
Rouen	0.57	0.55
Strasbourg	0.52	0.53
Toulouse	1.00	1.00
Créteil	0.31	0.43
Versailles	0.23	0.44
Corse	0.75	0.75
France métropolitaine	0.52	0.62

Note de lecture : Dans l'académie d'Aix-Marseille, en 1989 et en 1990, 78% des "collèges sensibles" sont en ZEP.

II.3 PERTINENCE DU CLASSEMENT EN ZEP DES COLLEGES : TROP OU PAS ASSEZ DE COLLEGES EN ZEP SELON LES ACADEMIES

L'indicateur du taux de couverture des "collèges sensibles" par les ZEP n'est pas suffisant pour analyser l'ensemble de la situation par académie. Il a été jugé intéressant de déterminer si le nombre de collèges classés en ZEP par académie était ou non pertinent en 1989 et en 1990.

Compte-tenu des résultats précédents, un découpage pertinent des ZEP pourrait être le suivant : on compterait en ZEP, par académie, tous les "collèges sensibles", plus une part de collèges non sensibles, part identique à celle calculée à l'échelon national en situation "idéale" (tableau 4).

En 1989, 80 collèges non sensibles peuvent être classés en ZEP, soit 1.9% des collèges non sensibles. En 1990, on en compte, 162, soit 3.9 % des collèges non sensibles. Les indices figurant dans le tableau 6, expriment l'écart en pourcentage entre la situation réelle et la situation "idéale". Un écart positif indique qu'il faudrait "déclasser" des collèges en ZEP dans la proportion indiquée, un écart négatif montre qu'il faudrait en ajouter.

Tableau 6 : Pertinence du classement en ZEP en 1989 et en 1990 : proportion de collèges ZEP à "déclasser" ou à "ajouter".

ACADEMIE	Nbre Collèges en ZEP en 1989 (590)	Proportion de col. ZEP à déclasser ou à ajouter (89)	Nbre collèges en ZEP en 1990 (672)	Proportion de col. ZEP à déclasser ou à ajouter(90)
Aix-Marseille	48	28%	45	16%
Amiens	16	-96%	28	-18%
Besançon	21	38%	19	21%
Bordeaux	33	34%	37	37%
Caen	10	-26%	9	-70%
Clermont-Ferrand	11	31%	6	-63%
Dijon	20	45%	30	51%
Grenoble	20	0%	28	14%
Lille	72	22%	73	16%
Limoges	9	39%	8	13%
Lyon	22	-24%	38	24%
Montpellier	18	11%	19	0%
Nancy-Metz	32	55%	31	45%
Nantes	23	51%	27	42%
Nice	8	0%	9	-10%
Orléans-Tours	19	5.6%	22	0%
Paris	19	23%	19	13%
Poitiers	12	50%	13	30%
Reims	23	-2%	23	8%
Rennes	19	64%	17	37%
Rouen	46	3.7%	46	-1%
Strasbourg	15	-43%	15	43%
Toulouse	20	65%	20	44%
Créteil	27	-175%	47	-68%
Versailles	20	-320%	38	-134%
Corse	7	36%	5	2%

Note de lecture : Dans l'académie d'Aix-Marseille en 1989, il y a 48 collèges en ZEP, il faudrait en déclasser 28 % pour tenir compte de la situation "idéale" de cette même année. En 1990, il y a 45 collèges en ZEP et 16 % de collèges à déclasser (les chiffres négatifs indiquent qu'il faut ajouter des collèges en ZEP).

L'analyse du tableau 6, montre que la proportion de collèges en ZEP à "déclasser" ou à "ajouter" a diminué, entre 1989 et 1990 (au vu des hypothèses décrites précédemment).

Cependant, **certaines académies ont toujours un nombre de collèges en ZEP plus élevé que celui que l'on pourrait attendre. Ainsi, à Toulouse, Rennes, Nancy, Nantes, Poitiers, Dijon et Bordeaux**, l'écart est encore de plus de 30 %. Dans ces académies, les collèges les plus défavorisés sont bien tous, ou presque, en ZEP, mais on trouve également en ZEP une proportion élevée d'établissements où l'échec scolaire et les problèmes sociaux sont peu marqués.

Inversement, dans les académies de **Versailles, Créteil, Strasbourg, Caen et Clermont (1)**, la proportion de collèges en ZEP est encore insuffisante pour que la **totalité des "collèges sensibles" soient en ZEP**. En 1990, il manquait 134 % de collèges à Versailles (soit 51 collèges), 70% à Caen (soit 6 collèges), 68 % à Créteil (soit 32 collèges), 43 % à Strasbourg (soit 7 collèges).

Enfin, dans un bon nombre d'académies (**Aix-Marseille, Amiens (2) , Grenoble, Lille, Limoges, Montpellier, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rouen et Corse**), les écarts calculés au vu des hypothèses décrites ci dessus, sont faibles. **Dans ces académies le nombre de collèges en ZEP est "justifié"**.

Déterminer ce nombre "idéal" dans chaque académie en tenant compte des moyens disponibles en 1989 (590 collèges en ZEP) et en 1990 (672 collèges en ZEP) est un élément de pertinence du classement mais complémentaiement, la couverture des "collèges sensibles" par les ZEP devrait être maximum.

Cette analyse est formulée sous les réserves indiquées précédemment. Une étude de ce type ne peut se substituer au jugement des responsables locaux qui sont mieux à même de percevoir certaines dimensions qualitatives de la situation des établissements et aussi la dynamique dans laquelle ils se situent. Cependant, il a semblé que les écarts qu'elle met en lumière peuvent précisément aider à ce jugement.

(1) L'académie de Clermont, présente en 1990 un écart de -63 %. Il était de + 31 % en 1989. Entre les deux années la diminution relative du nombre de collèges en ZEP a été trop forte (11 collèges classés en ZEP en 1989, 6 collèges en 1990) pour que soient classés en ZEP la totalité des "collèges sensibles" et une part de collèges non sensibles).

(2) L'académie d'Amiens présente en 1989 en écart de -96 % puis de -18 % en 1990. La proportion de collèges en ZEP à "ajouter" a donc diminué fortement. Le taux de couverture des "collèges sensibles" par les ZEP est aussi passé de 0,39 à 0,75.

IVème PARTIE

LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN ZEP :

CARACTERISTIQUES, MOBILITE, OPINIONS

Cette partie a pour objet de mieux connaître les caractéristiques personnelles et professionnelles des enseignants exerçant dans les établissements situés en ZEP, notamment en les comparant à celles des enseignants des établissements hors ZEP. Quelques unes ont été abordées en tant qu'indicateurs dans la première partie, elles seront ici développées. La proportion de lycées en ZEP n'étant que de 2,2 % (ce qui regroupe 2 % des enseignants de lycée), nous n'étudierons dans les deux premiers chapitres de cette partie que les enseignants des collèges et des lycées professionnels.

Tous les résultats descriptifs exposés ont été obtenus par traitement du fichier "Vie Scolaire" (VS) de l'année 1990-1991, les ZEP sont celles de l'année 1991.

Le nombre d'enseignants des collèges et lycées professionnels situés en ZEP, lié bien sûr au nombre d'établissements, est donné en annexe par académie (tableau 1). On note ainsi que :

- toutes académies confondues 15,8 % des enseignants de collège sont en ZEP (soit un total de 28520 enseignants en ZEP et 152042 hors ZEP), cette proportion variant entre 7,2 % à Clermont-Ferrand et 27,1 % à Rouen :

- et que 9,3 % en moyenne des enseignants des lycées professionnels sont en ZEP (5717 en ZEP, 55517 hors ZEP), pourcentage variant entre 2,9 à Poitiers et 30,4 à Lyon.

La distinction sera faite entre les enseignants des collèges et des lycées professionnels, car, s'il existe des collèges en ZEP dans toutes les académies, les lycées professionnels sont moins bien représentés : les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Limoges, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris et Rennes n'ont pas de lycée professionnel en ZEP.

Cette étude comporte donc d'abord deux chapitres de même structure : le premier porte sur les enseignants des collèges, le deuxième sur ceux des lycées professionnels. Dans chacun de ces chapitres, nous aborderons une partie descriptive, portant sur les caractéristiques des enseignants en ZEP, par comparaison avec celles observées hors ZEP ; puis une partie dans laquelle on a tenté de suivre les enseignants sur trois années afin de comparer les taux de départ des établissements situés en ZEP et hors ZEP, en s'attachant aussi à l'âge et à la matière enseignée.

Le troisième chapitre, de nature un peu différente, est consacré à une présentation rapide des nouveaux enseignants nommés en ZEP, et de leurs opinions au seuil de leur carrière.

I - LES ENSEIGNANTS DES COLLEGES

I - 1 STATUT

I - 1 a) Répartition des titulaires, non titulaires et stagiaires :

Le tableau 2 en annexe représente le pourcentage de titulaires, stagiaires et non titulaires dans les collèges situés en ZEP, hors ZEP et pour l'ensemble des établissements, par académie.

- **Toutes académies confondues, la proportion d'enseignants titulaires est légèrement plus faible dans les collèges en ZEP (90.4 % contre 91.6 % hors ZEP). La proportion de non titulaires est plus forte dans les collèges en ZEP : 6.9 % contre 5.6 % hors ZEP. La proportion de stagiaires est très légèrement inférieure en ZEP : 2.7 % contre 2.8 % hors ZEP.**

les non titulaires :

- Il est cependant intéressant de constater les différences importantes selon les académies, tant sur la proportion de non titulaires dans l'ensemble des collèges que sur les écarts entre les pourcentages de non titulaires dans les collèges en ZEP et hors ZEP.

Ainsi, dans l'ensemble des collèges, la proportion de non titulaires varie entre 2,7 % dans les académies d'Aix-Marseille et de Poitiers, et 11,3 % en Corse, soit un écart maximum de 8,6 points.

Parmi les collèges en ZEP, cet écart est plus élevé si l'on prend en compte les DOM : 11,4 points entre Poitiers (2 %) et la Réunion (13,4 %), mais plus faible en France métropolitaine : 8,2 points entre Poitiers (2 %) et Versailles (10,2 %).

Dans les collèges hors ZEP, l'écart est de 9,5 points entre Aix-Marseille (2,5 %) et la Corse (12 %).

La différence de proportion de non titulaires entre les collèges en ZEP et hors ZEP est aussi variable selon les académies. On relève ainsi trois groupes parmi les 28 académies :

- 7 académies dans lesquelles la proportion de non titulaires est similaire en ZEP et hors ZEP (écart ZEP - hors ZEP compris entre -0,5 et 0,5 points) : Amiens, Besançon, Dijon, Lyon, Montpellier, Nice et Reims.

- 14 académies dans lesquelles la proportion de non titulaires est plus élevée en ZEP (écart ZEP-hors ZEP supérieur à 0,5) : Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Lille, Limoges, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse, Versailles, Antilles-Guyane et Réunion.

- 7 académies dans lesquelles la proportion de non titulaires est plus élevée hors ZEP (écart inférieur à -0.5 point) : Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Nantes, Poitiers et Strasbourg.

La proportion de non titulaires est donc, en moyenne et dans la moitié des académies, plus élevée en ZEP.

L'écart maximal entre les pourcentages de non titulaires ZEP et hors ZEP est observé dans les académies des Antilles-Guyane (5.5 points) et de Versailles (4.7), il est moins important que les différences inter-académiques observées sur la proportion de non titulaires (8.6 points pour l'ensemble des collèges).

les stagiaires :

Comme pour les non titulaires, on observe sur la proportion de stagiaires de fortes disparités inter-académiques et, dans une moindre mesure, des différences entre les collèges d'une même académie situés en ZEP et hors ZEP.

Selon les académies, la proportion de stagiaires varie entre 1.4 % (Orléans-Tours) et 5.1 % (Paris) dans les collèges hors ZEP ; et entre 0.5 % (Corse) et 4.7 % (Reims) en ZEP. L'écart maximal observé entre les académies est donc de 3.7 points hors ZEP et de 4.2 points en ZEP.

En reprenant le critère de classement des académies choisi pour la proportion de non titulaires, on remarque que :

- dans 5 académies, la proportion de stagiaires est semblable en ZEP et hors ZEP : Créteil, Grenoble, Lyon, Montpellier et la Réunion.

- dans 8 académies la proportion de stagiaires est plus élevée en ZEP : Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Nantes, Orléans-Tours, Reims, Rennes, et Strasbourg.

- dans les 15 académies restantes, la proportion de stagiaires est plus élevée dans les collèges situés hors ZEP : Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Corse, Dijon, Lille, Limoges, Nancy-Metz, Nice, Paris, Poitiers, Rouen, Toulouse, Versailles, Antilles-Guyane.

La proportion de stagiaires, assez stable en moyenne, est dans plus de la moitié des académies plus faible en ZEP.

L'écart maximal entre le pourcentage de stagiaires dans les collèges ZEP et non ZEP apparaît dans l'académie de Rennes (1.8 points), mais reste nettement inférieur à l'écart maximal observé entre les différentes académies (3.4 points entre la Corse, Montpellier ou Orléans-Tours et Limoges pour l'ensemble des collèges).

Compte tenu du faible nombre de non titulaires et de stagiaires (5,8 % et 2,8 % dans l'ensemble des collèges), surtout après découpage en académies, nous nous limiterons dans la suite à la comparaison des **caractéristiques des enseignants titulaires**.

I - 1 b) Répartition par grade des titulaires

Le tableau 3 en annexe présente, par académie, la répartition des titulaires selon leur grade dans les collèges en ZEP et hors ZEP.

- Toutes académies confondues, la répartition par grade montre peu de différences entre les enseignants des collèges situés en ZEP et hors ZEP : les pourcentages d'agrégés, de bi-admissibles, de chargés d'enseignement et de PLP2 sont faibles et sensiblement les mêmes en ZEP et hors ZEP. Parmi les autres grades, on trouve **un peu moins de certifiés et de PEGC en ZEP** (37,3 % et 36,8 % en ZEP contre 38,5 % et 40,8 % hors ZEP) ; mais un peu plus **d'adjoints d'enseignement (9,5 % en ZEP / 8,2 hors ZEP), d'instituteurs ou sous directeurs de SES (6 / 3,6 %) et de PLP1 (4,1 / 2,4 %)**.

Dans les académies de Limoges et de Nice la différence de proportion de certifiés entre les collèges ZEP et non ZEP est très sensible. Ainsi, à Limoges, 29,7 % en ZEP contre 36,8 % des enseignants des collèges hors ZEP sont certifiés. De même à Nice, on note près de 10 points d'écart (45,1 % contre 36,1 %).

En ce qui concerne les PEGC, on observe les plus grands écarts dans les académies d'Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Orléans-Tours et Reims, où leur proportion est nettement plus faible dans les collèges en ZEP.

Notons enfin que l'académie de Bordeaux est la seule dans laquelle la proportion d'instituteurs est plus élevée dans les collèges hors ZEP (3,8 % contre 3,2 % en ZEP).

On remarque également que les différences entre les académies sont plus importantes que les différences entre les collèges situés en ZEP et hors ZEP. A titre d'exemple, dans les collèges hors ZEP, 14,8 % des enseignants de l'académie des Antilles-Guyane (31,3 % à Caen est le minimum pour la France sans DOM) sont certifiés contre 51,7 % à Paris. Le pourcentage de PEGC hors ZEP varie entre 28,1 % à Versailles et 61,7 % aux Antilles-Guyane (51,7 % à Clermont-Ferrand).

I - 2 AGE

Toutes académies confondues, la proportion de titulaires de moins de 35 ans et de 35 à 44 ans est plus élevée en ZEP, tandis que celle des 45 ans et plus est plus faible (voir tableau 4 en annexe).

Seules quatre académies présentent des pourcentages d'enseignants de moins de 35 ans plus faibles en ZEP : Caen, Limoges, Montpellier et Nantes, et les écarts sont peu significatifs.

Les enseignants de la tranche des 35 à 44 ans sont en moyenne un peu plus nombreux en ZEP, mais ceci est très variable selon les académies. Ainsi, dans la moitié des académies leur proportion est au contraire plus faible dans les collèges en ZEP.

Parmi les enseignants de 45 à 54 ans, les écarts ZEP/non ZEP divergent d'une académie à l'autre mais restent assez faibles. Notons tout de même 4 académies où leur proportion est sensiblement plus faible dans les collèges en ZEP : Versailles (8,9 points d'écart), Lyon (7,3), Bordeaux(6,1) et Paris (5,6). La Corse et Limoges se distinguent avec au contraire plus d'enseignants de 45 à 54 ans en ZEP (6,1 et 4,1 points d'écart).

Les enseignants de plus de 54 ans sont en moyenne, et dans la plupart des académies, un peu moins nombreux dans les collèges appartenant à des ZEP (leur proportion est plus élevée en ZEP dans seulement 3 académies : Grenoble (2 points d'écart), Orléans-Tours (1,4) et Montpellier (0,6)).

Les écarts ZEP/non ZEP apparaissent donc assez faibles et ne vont pas systématiquement dans le même sens. Seule la tranche des moins de 35 ans est assez nettement plus représentée dans les collèges situés en ZEP.

Par contre, **les différences inter-académiques sont très importantes** puisque, pour l'ensemble des collèges, la proportion de titulaires de moins de 35 ans varie entre 5,5 % à Toulouse et 27 % à Amiens, soit plus de 20 points d'écart. De même, on note 19,5 points d'écart entre les proportions d'enseignants de 35 à 44 ans à Toulouse et à Strasbourg ; 28,4 points dans la tranche de 45 à 54 ans entre Toulouse et Rouen ; et 9,9 points d'écart parmi les plus de 54 ans entre Paris et Amiens.

On connaît et l'on confirme ici, en ZEP comme hors ZEP, **la forte opposition entre les académies du sud de la France et celles du nord** où la répartition des titulaires par âge est sensiblement différente : les proportions d'enseignants de moins de 45 ans sont plus faibles et celles de 45 ans et plus sont plus élevées dans le sud que dans le nord. Citons, par exemple, l'opposition entre Toulouse (60,2 % d'enseignants de 45 ans et plus) et Amiens (28,4 %). Paris et la Corse apparaissent en position intermédiaire avec près de 50 % d'enseignants de 45 ans et plus.

Ce phénomène est d'ailleurs confirmé par le tableau 5 représentant l'âge moyen et sa dispersion dans les différentes académies.

On remarque en effet :

- que **l'âge moyen des enseignants titulaires est un peu plus faible en ZEP** (un peu plus d'un an d'écart, France sans TOM) ;
- que les cas particuliers de la Corse et de Limoges se retrouvent, avec un âge moyen en ZEP supérieur d'environ six mois à celui observé hors ZEP ;

- mais surtout que l'âge moyen des enseignants (ensemble des collèges) est nettement plus variable selon les académies, avec un âge moyen au sud supérieur au nord. Ainsi, il est supérieur à 45 ans à Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Nice et Toulouse, avec un écart-type proche de 7. (L'âge moyen dans les académies de la Corse et de Paris est proche de 45 ans, mais la dispersion est plus grande). A l'inverse de ces académies, on trouve celles où l'âge moyen est proche de 40 ans et la dispersion supérieure à 8 ans : Amiens, Lille et Poitiers.

I - 3 SEXE

Le tableau 6 en annexe présente la répartition des enseignants titulaires de collège par sexe.

On remarque ainsi que **la proportion d'hommes est, en moyenne, un peu plus élevée dans les collèges situés en ZEP (40,7 % contre 38,6 %)**, l'écart le plus important étant observé dans l'académie des Antilles-Guyane (8,5 points).

La proportion de femmes est légèrement plus importante en ZEP dans seulement sept académies : Amiens, Besançon, Grenoble, Nice, Poitiers, Reims, Strasbourg, mais avec moins de 3 points d'écart.

Comme pour les caractéristiques étudiées précédemment, on note que la disparité inter-académique est plus importante que la disparité ZEP/non ZEP. Ainsi, le pourcentage d'hommes enseignants varie, pour l'ensemble des collèges, entre 26,3 % à Paris et 52,2 % à la Réunion soit un écart de plus de 25 points (44,4 à Rennes donc près de 20 points d'écart si l'on exclut les DOM), peu comparable avec l'écart maximal ZEP/non ZEP de 8,5 points.

I - 4 MODALITE DE SERVICE

Le tableau 7 présente la répartition des titulaires par sexe et modalité de service.

Plusieurs points peuvent être soulignés :

- dans l'ensemble des établissements, 89,6 % des enseignants sont à temps complet, 10,4 % à temps partiel ;
- les femmes sont plus fréquemment à temps partiel que les hommes en ZEP comme hors ZEP (14,4 % contre 4,1 % pour l'ensemble des collèges) ;

- **c'est dans les collèges situés en ZEP que les enseignants (hommes et femmes) exercent, en moyenne, le plus souvent à temps complet** : 91,1 % contre 89,3 % hors ZEP. C'est le cas dans toutes les académies sauf, parmi les hommes, dans les collèges des académies d'Amiens, Bordeaux, Créteil, Dijon, Lyon, Montpellier, Versailles et La Réunion, et parmi les femmes dans les académies de Bordeaux, Caen, Grenoble, Montpellier, Orléans-Tours et La Réunion.

- **les écarts inter-académiques sont, en ZEP comme hors ZEP importants** : pour l'ensemble des collèges, le pourcentage d'enseignants (hommes et femmes) travaillant à temps partiel varie entre 1,8 aux Antilles-Guyane (6,6 à Lille pour la France sans DOM) et 14,6 à Lyon.

Sur ces quatre points d'ordre descriptif, nous arrivons aux conclusions suivantes :

Plusieurs différences ont pu être mises en évidence entre les caractéristiques des enseignants des collèges situés en ZEP et hors ZEP, même si elles sont souvent moins importantes que les écarts inter-académiques :

- la proportion des non titulaires est plus élevée en ZEP, celle des stagiaires un peu plus faible,

- la proportion de PEGC et de certifiés est un peu plus faible dans les collèges situés en ZEP,

- parmi les titulaires, le pourcentage d'hommes est plus élevé en ZEP,

- les enseignants de moins de 44 ans sont plus fréquemment en ZEP, tandis que ceux de 45 ans et plus y exercent moins souvent, ce qui conduit à un âge moyen plus faible en ZEP

- enfin, c'est dans les collèges situés en ZEP que la proportion de titulaires à temps complet est la plus forte.

I - 5 STABILITE / MOBILITE

Afin d'avoir un indicateur assez fiable de la stabilité des enseignants, nous les avons suivis sur trois ans en prenant comme point de départ l'année scolaire 1988/1989⁽¹⁾ et le fichier des ZEP de 1989. Nous n'avons pris en compte que les titulaires de moins de 60 ans au 31 décembre 1990 (pour minimiser le biais des départs en retraite, et éviter les numéros INSEE non remplis). Une comparaison par âge et par matière principale a également été réalisée.

(1) Nous avons donc pour cela utilisé les fichiers VS des années 1988/1989, 1989/1990 et 1990/1991.

I - 5 - a) Répartition des départs

Le tableau 8 en annexe conduit aux observations générales suivantes :

En France sans TOM :

- 68.4 % des enseignants qui étaient dans un collège en 1988/1989 étaient toujours dans celui-ci en 1989/1990 et 1990/1991.
- 9.1 % l'ont quitté en 1989/1990.
- 13.1 % en 1990/1991.

Par ailleurs, 9.4 % ne se retrouvent dans aucun des deux fichiers (codés "non trouvé" sur les tableaux fournis en annexe). Deux explications peuvent être avancées :

- une cause "concrète" : l'enseignant a effectivement quitté son établissement pendant deux ans (décès, maladie, retraite, départ du territoire, changement d'activité...).
- une cause plus "pratique" : les numéros INSEE des enseignants ne correspondent pas (erreur à la lecture ou à la saisie des données).

Nous ne pouvons bien sûr pas, à partir des données disponibles, dissocier ces deux causes, dès lors ce pourcentage ne peut pas traduire avec fiabilité des départs définitifs. Notons cependant qu'il est en moyenne et dans 20 académies un peu plus élevé dans les établissements situés en ZEP (un point en moyenne).

ceux qui restent trois ans

Sur les trois années étudiées, on observe que **les enseignants des collèges en ZEP restent, en moyenne, moins souvent dans leur établissement que les autres (64.7 % des enseignants de ZEP contre 69.1 % hors ZEP)**. Seules cinq académies présentent une stabilité sur trois ans supérieure en ZEP : Caen, Corse, Dijon, Poitiers et Réunion, avec des écarts ZEP/non ZEP assez faibles. Citons par contre les académies de Bordeaux, Grenoble, Toulouse et Versailles où la stabilité sur trois ans est supérieure d'environ 10 points hors ZEP.

ceux qui l'ont quitté en 89

C'est dans les établissements en ZEP que les départs en 1989 sont les plus fréquents. En effet, 10 % des enseignants exerçant en 1988/1989 dans un collège situé en ZEP étaient dans un autre établissement en 1989/1990, contre 9 % des enseignants des collèges hors ZEP. Selon les académies, les écarts ZEP/non ZEP varient, mais la proportion de départ en 1989/1990 est plus faible en ZEP dans seulement sept d'entre elles : Clermont-Ferrand, Corse, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers et Rennes.

ceux qui l'ont quitté en 90

C'est en moyenne dans les collèges en ZEP que la proportion de départ en 1990/1991 est la plus élevée, avec 2.1 points d'écart (14.9 % contre 12.8 % hors ZEP pour la France sans TOM). Elle est assez nettement inférieure dans seulement cinq académies Corse, Dijon, Poitiers, Reims et la Réunion.

Les départs sont nettement plus fréquents dans les collèges en ZEP des académies de Bordeaux, Grenoble, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Toulouse et Versailles.

I - 5 - b) Répartition des départs par âge

Le tableau 9 amène deux remarques d'ordre général portant à la fois sur les pourcentages en ZEP et hors ZEP :

- le pourcentage de départ en 1989 comme en 1990 décroît avec l'âge, **les enseignants les plus jeunes sont donc les moins stables** (à noter que seuls les moins de 35 ans restent moins que la moyenne des enseignants - 68.4 % - dans leur collège) ;
- les pourcentages d'enseignants que l'on ne retrouve dans aucun des deux fichiers sont plus élevés parmi les moins de 35 ans et surtout parmi les plus de 54 ans (dans cette tranche, on peut penser que ce fort pourcentage traduit des départs à la retraite).

L'étude du tableau 9 permet aussi de faire apparaître quelques différences entre les enseignants des collèges situés en ZEP et hors ZEP :

- les répartitions des situations des enseignants en 1989 et 1990 sont assez proches en ZEP et hors ZEP. Cependant, la tendance observée sur les pourcentages globaux tous âges confondus (France sans TOM), se retrouve ici sur toutes les tranches, avec un écart assez constant : **le taux de départ est toujours plus fort en ZEP** (sauf les départs en 1989 des plus de 54 ans). Ceci apparaît non seulement en moyenne mais aussi dans la plupart des académies.

Quelques exceptions sont cependant à signaler :

- parmi les moins de 35 ans, trois académies se distinguent avec au contraire une stabilité sur trois ans nettement plus forte en ZEP : Aix-Marseille (moins de départ de ZEP en 1989), Poitiers (moins de départ en 1990) et la Réunion (moins de départ en 1990).
- parmi les enseignants de 35 à 44 ans, c'est principalement le cas en Corse, où les départs de collèges situés en ZEP sont plus faibles à la fois en 1989 et en 1990.
- dans la tranche des plus de 54 ans, la stabilité est plus importante en ZEP dans les académies de Caen (aucun départ en 1990), Créteil (moins de départ en 1990), Dijon (aucun départ en 1990), Paris, Reims et la Réunion (moins de départ en 1990 et aucun en 1989 pour ces trois académies).
- les écarts ZEP/non ZEP de pourcentage d'enseignants restant trois ans dans le même collège sont à peu près stables dans les quatre tranches d'âge (toutes académies confondues), mais **la différence est un peu plus marquée parmi les moins de 35 ans et les plus de 54 ans.**

I - 5 - c) Répartition des départs par matière

Il est important de souligner le fait que dans la codification du fichier VS de 1988, les PEGC sont à part. Ainsi, un code particulier correspond à "enseignement général PEGC" et un autre à "enseignement manuel et technologie PEGC". Ils seront donc traités séparément des autres enseignants, puisque nous ne pouvons obtenir plus de précision sur les matières enseignées.

Nous avons donc comparé les parcours des enseignants des matières suivantes : mathématiques, physique-chimie, sciences naturelles, humanités, langues, EMT ou technologie et EPS, ainsi que les PEGC.

La première remarque est que, globalement, la variation inter-académique est plus importante dans les collèges situés en ZEP, mais il faut garder à l'esprit que le nombre d'enseignants est plus faible en ZEP et donc les pourcentages plus variables (d'autant plus après découpage par académie et matière). A titre d'exemple, dans la matière "humanités", le pourcentage d'enseignants restant trois ans dans le même collège varie, hors ZEP, de 51,9 % à Amiens (soient 417 enseignants) à 69,7 % à Clermont-Ferrand (272 enseignants). En ZEP, il va de 32,4 % dans l'académie des Antilles-Guyane (11 enseignants) à 80,6 % à Limoges (soient seulement 25 enseignants de cette académie). Nous resterons donc au niveau national pour la plupart des comparaisons.

Toutes académies confondues, le pourcentage d'enseignants restant trois ans dans le même collège croît dans l'ordre suivant des matières :

- en ZEP : humanités (58,4 %), mathématiques (59,2), langues (59,3), sciences naturelles (61,3), physique (61,7), EPS (62,5), EMT (67,4), enseignement manuel PEGC (69,4) et enseignement général PEGC (70,7) :

- hors ZEP : physique (59,9), humanités (62,9), langues (65,3), mathématiques (65,8), sciences naturelles (66), EMT (66,8), EPS (68,9), enseignement manuel PEGC (71,6) et enseignement général PEGC (73,9).

On remarque ainsi que **les enseignants PEGC restent plus souvent dans leur collège que la moyenne, en ZEP comme hors ZEP**. Pour les autres grades, et parmi ces sept matières détaillées ici, seuls les enseignants d'EMT de ZEP restent plus dans leur collège que la moyenne (toutes matières confondues : 64,7 % en ZEP), ceux d'EPS en étant assez proches.

Dans cinq matières sur sept : mathématiques, humanités, langues, sciences naturelles et EPS, la proportion d'enseignants issus d'un collège situé en ZEP y exerçant trois ans plus tard est plus faible que dans les collèges hors ZEP. Par contre, **la stabilité est plus importante en ZEP dans deux matières : physique (où le taux de départ en 1989 est plus faible en ZEP) et EMT (moins de départs en 1990)**.

Les différences ZEP/non ZEP sont extrêmement variables selon les académies dans toutes les matières et ne sont pas toujours homogènes. Les effets de la traduction en pourcentages des faibles effectifs en ZEP, comme nous l'avons souligné au début de ce paragraphe, ne doivent pas être négligés.

Cependant, deux groupes d'académies se distinguent :

- celles dans lesquelles la stabilité est, pour la plupart des matières étudiées, assez nettement plus forte en ZEP : Amiens, Caen, Corse, Limoges, Paris, Poitiers et la Réunion
- celles dans lesquelles la stabilité est, pour la plupart des matières étudiées, beaucoup plus forte hors ZEP : Bordeaux, Grenoble, Orléans-Tours, Strasbourg, Toulouse, Versailles et Antilles-Guyane.

I - 5 - d) Répartition des arrivées

En moyenne (France sans TOM), les enseignants quittant en 1989 un collège situé en ZEP sont proportionnellement plus nombreux à rejoindre un établissement situé en ZEP (13,5 % contre 8,2 % des enseignants quittant un collège hors ZEP). C'est aussi le cas dans la plupart des académies, puisque l'inverse s'observe dans seulement 7 d'entre elles : Caen, où tous les enseignants (34) venant de ZEP en 88 sont en 1989/1990 dans un établissement hors ZEP, Créteil, Dijon, Montpellier, Nantes, Nice et Toulouse.

Parmi les départs de 1990, les arrivées dans un établissement situé en ZEP sont également plus fréquentes de la part des enseignants ayant quitté un collège situé en ZEP (13,3 % contre 8,3 % des enseignants venant d'un collège hors ZEP). L'inverse apparaît dans seulement 9 académies : Caen, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz, Nice, Reims, Rennes, Toulouse, Versailles et la Réunion.

Les enseignants quittant des collèges situés en ZEP en 1989 ou en 1990 se dirigent donc plus souvent que les autres vers un établissement en ZEP.

Etudions enfin le cas des enseignants quittant en 1988 leur collège, puis changeant à nouveau d'établissement l'année suivante. Le tableau suivant présente les différents parcours possibles :

	Etablissement hors ZEP en 1989/1990		Etablissement en ZEP en 1989/1990	
	hors ZEP en 1990/1991	en ZEP en 1990/1991	hors ZEP en 1990/1991	en ZEP en 1990/1991
Collège hors ZEP en 1988/1989	91,7	8,3	88,1	11,9
Collège en ZEP en 1988/1989	81,5	18,5	68,3	31,7

Quel que soit le sens de lecture de ce tableau (donc quelles que soient les années comparées), on remarque que les enseignants quittant un établissement en ZEP sont plus fréquemment que les autres retournés dans un établissement du même type, cette liaison étant même plus forte sur deux ans.

Cette partie nous a donc permis de faire ressortir quatre points :

- la proportion d'enseignants quittant un collège situé en ZEP est plus élevée, en 1989 comme en 1990 ;
- ce constat apparaît quel que soit l'âge des enseignants ;
- mais également pour la plupart des matières étudiées ici ;
- enfin, la proportion d'enseignants arrivant dans un établissement situé en ZEP est plus élevée parmi ceux qui viennent d'un collège du même type.

II - LES ENSEIGNANTS DES LYCEES PROFESSIONNELS

Cette partie sera nécessairement plus succincte que la précédente puisque rappelons qu'en 1991/1992, onze académies n'ont pas de lycées professionnels en ZEP.

II - 1 STATUT

II - 1 a) Répartition des titulaires, non titulaires et stagiaires :

Comme dans les collèges c'est, **en moyenne, dans les lycées professionnels situés en ZEP que la proportion d'enseignants titulaires est la plus faible** (tableau 10 en annexe : 79,4 % en ZEP contre 81,4 % hors ZEP). **La proportion de non titulaires y est plus élevée (2,3 points d'écart), celle de stagiaires plus faible (0,2 points).**

Mais ces écarts sont variables selon les académies. Ainsi, notons par exemple les cas extrêmes de Poitiers, où le pourcentage de titulaires est supérieur en ZEP (9,7 points) ; et de La Réunion où au contraire il est supérieur hors ZEP (11,7 points).

Sur les 17 académies ayant des lycées professionnels en ZEP, le pourcentage de titulaires est plus faible en ZEP dans 12 d'entre elles. Seules les académies d'Amiens, Bordeaux, Poitiers, Reims et Toulouse présentent des pourcentages de titulaires plus élevés dans les lycées professionnels situés en ZEP.

Notons cependant que sur l'ensemble des établissements, le pourcentage de titulaires varie entre 72,7 % à Créteil et 90,3 % à Montpellier, soit un écart de 17,6 points nettement plus élevé que l'écart "ZEP/non ZEP" maximal.

II - 1 b) Répartition par grade des titulaires

La répartition par grade des enseignants titulaires des lycées professionnels est (voir tableau 11), en France sans TOM, semblable dans les établissements situés hors ZEP et en ZEP. Environ 75 % de ces enseignants sont, dans les deux cas, PLP1 et 15 % PLP2, le pourcentage de PLP1 étant un peu plus faible en ZEP, celui de PLP2 un peu plus fort en ZEP. Notons que le pourcentage de PLP1 est un peu plus élevé en ZEP dans les académies de Bordeaux, Créteil, Grenoble et Versailles. Citons également que l'académie de Toulouse se distingue avec moins de PLP1 mais deux fois plus de certifiés, cinq fois plus d'adjoints d'enseignement et quatre fois plus de PEGC en ZEP qu'hors ZEP.

II - 2 AGE

Toutes académies confondues, seuls les enseignants de moins de 35 ans sont, en proportion, plus nombreux en ZEP (19 % contre 15,5 hors ZEP en moyenne), les autres sont plus fréquemment hors ZEP (voir tableau 12).

Si la différence ZEP/hors ZEP est assez nette dans toutes les académies pour la tranche des moins de 35 ans (elle est plus faible en ZEP dans seulement quatre académies : Grenoble, Montpellier, Versailles et surtout Strasbourg), on note des écarts plus variables selon les académies pour les autres tranches d'âge.

En effet :

- dans la tranche des 35-44 ans, 7 académies présentent une proportion d'enseignants plus élevée en ZEP, l'écart étant notable surtout à Dijon (7,1 points), Toulouse (7,7) et Strasbourg (15,1), parmi les 10 autres dans lesquelles la proportion est plus faible en ZEP, citons Lille, Poitiers et la Réunion où l'écart est important (près de 10 points);
- dans la tranche des 45-54 ans, la proportion est plus élevée en ZEP dans 7 académies. Les écarts sont assez faibles, sauf à Lille (13,1 points de plus en ZEP), la Réunion et Dijon (8,1 et 13,4 points de plus hors ZEP) ;
- la proportion d'enseignants de plus de 54 ans est dans 9 académies sur les 17 plus élevée dans les lycées professionnels en ZEP (surtout à Amiens, Dijon, Poitiers et Reims). Citons au contraire le cas de Toulouse où elle est plus faible en ZEP de 10 points.

On observe de plus, comme dans les collèges, une opposition entre les académies du nord et celles du sud de la France, avec, en ZEP comme hors ZEP, (voir le tableau 13 présentant les âges moyens) au sud des moyennes nettement supérieures et des dispersions plus faibles que dans le nord. Ainsi, hors ZEP plus de 4 ans séparent les âges moyens observés à Amiens et à Toulouse et en ZEP l'écart entre Rouen et Montpellier est proche de 6 ans.

L'âge moyen des enseignants est un peu plus faible en ZEP (France sans TOM), mais de moins d'un an.

La plupart des cas particuliers évoqués à partir de la comparaison par tranche d'âge se retrouvent (mis à part ceux dont les différences se compensent en moyenne) : près de 3 ans de moins sur l'âge moyen des enseignants en ZEP à Toulouse, un âge moyen supérieur en ZEP à Amiens, Montpellier, Poitiers, Reims et Versailles.

II - 3 SEXE

En moyenne (France sans TOM), le pourcentage de femmes est un peu plus faible en ZEP (42,4 % contre 43,3 % hors ZEP). Néanmoins, les écarts ne vont pas dans le même sens dans toutes les académies, et, étant souvent très importants, ils se compensent (voir tableau 14 en annexe).

On distingue ainsi trois groupes d'académies :

- celles dans lesquelles les pourcentages d'hommes et de femmes sont assez proches : Aix-Marseille, Montpellier, Poitiers et Reims,
- celles dans lesquelles la proportion de femmes est nettement supérieure dans les lycées professionnels en ZEP : Amiens (écart de 13,5 points), Bordeaux (18,7), Grenoble (8,8), Lille (14,2), Strasbourg (14,7) et La Réunion (7,7),
- celles dans lesquelles la proportion de femmes est plus faible en ZEP : Créteil (8,1), Dijon (10,2), Lyon (17,6), Rouen (6,4), Toulouse (11), Versailles (9,5) et Antilles-Guyane (8,6).

Les disparités inter-académiques sont encore très élevées puisque, en ZEP, le pourcentage de femmes varie de 34,1 (Dijon) à 63 (Bordeaux) et hors ZEP de 35,5 (Grenoble et Réunion) à 53,1 (Paris).

II - 4 MODALITE DE SERVICE

La répartition des titulaires par sexe et modalité de service est donnée dans le tableau 15.

Ce tableau amène plusieurs remarques :

- dans l'ensemble des établissements, 91,1 % des enseignants sont à temps complet, 8,9 % à temps partiel ;
- plus de femmes que d'hommes sont à temps partiel, en ZEP comme hors ZEP (14 % des femmes contre 4,9 % des hommes pour la moyenne de tous les lycées professionnels) ;
- **c'est, en moyenne, dans les lycées professionnels situés en ZEP que l'on trouve le plus d'enseignants (hommes et femmes) exerçant à temps complet : 91,8 % contre 91,1 % hors ZEP. Citons même le cas des DOM où en ZEP seulement 0,7 % des enseignants (seulement des femmes) sont à temps partiel, contre 4,7 % hors ZEP.**

Cependant, on remarque que dans six académies le pourcentage d'hommes à temps complet est plus faible en ZEP : à Amiens, Lille, Montpellier, Reims, Versailles et surtout Poitiers (10 points d'écart). C'est le cas pour les femmes dans seulement quatre académies : Amiens, Reims, Rouen et particulièrement à Lille (10 points d'écart) ;

- enfin, les écarts inter-académiques sont notables, en ZEP comme hors ZEP, puisque entre la Corse et Lyon le pourcentage d'enseignants à temps partiel (hommes et femmes) des lycées professionnels varie de 9,6 points (2,9 % à 12,5 %).

Sur les aspects descriptifs évoqués ici, nous avons pu faire certaines observations :

Les différences entre les caractéristiques des enseignants des lycées professionnels situés en ZEP et hors ZEP, souvent plus faibles que les disparités inter-académiques, peuvent se résumer en quatre points :

- la proportion des non titulaires est plus élevée en ZEP, celle des stagiaires un peu plus faible,
- parmi les titulaires, le pourcentage d'hommes est, en moyenne, plus élevé en ZEP, mais la différence est variable selon les académies,
- les enseignants de moins de 35 ans sont plus fréquemment en ZEP, tandis que les écarts sont assez variables pour les autres tranches d'âge (plus fréquemment hors ZEP en moyenne), l'âge moyen des enseignants est un peu plus faible en ZEP
- enfin, les titulaires sont plus souvent à temps complet dans les lycées professionnels situés en ZEP.

II - 5 STABILITE / MOBILITE

Nous avons, comme pour les collèges, tenté de comparer la stabilité des enseignants selon la situation du lycée professionnel dans lequel ils exercent. Les critères retenus sont, pour les raisons déjà évoquées, les mêmes que dans le premier chapitre (le point de départ est l'année scolaire 1988/1989, où 19 académies avaient des lycées professionnels en ZEP, et seuls les titulaires de moins de 60 ans en décembre 1990 sont pris en compte). La répartition des situations par âge et par type d'enseignement (général et professionnel) a été étudiée également.

Les effectifs dans les lycées professionnels en ZEP étant plus faibles que dans les collèges, les réserves émises dans le premier chapitre sont encore plus de rigueur, et l'étude des pourcentages par académie, après découpage de la population en sous-classe, doit souvent être relativisée par le rappel des données brutes auxquelles ils renvoient ("100 % des enseignants" signifie parfois "le seul enseignant").

II - 5 - a) Répartition des départs

Le tableau 16 fourni en annexe permet quelques constats :

-En France sans TOM :

- 69,8 % des enseignants qui étaient dans un lycée professionnel en 1988/1989 étaient toujours dans celui-ci en 1989/1990 et 1990/1991,
- 7,6 % l'ont quitté en 1989/1990,
- 13,7 % en 1990/1991,

Les autres enseignants (8,8 %) ne se retrouvent dans aucun des deux fichiers, pour les raisons déjà évoquées dans le premier chapitre.

- En moyenne (France sans TOM), la stabilité sur trois ans est un peu moins importante en ZEP (68,6 % contre 69,6 % hors ZEP). Le pourcentage de "non trouvé" est le même, mais les départs en 1989 comme en 1990 sont plus fréquent en ZEP.

Mais si en moyenne la stabilité sur trois ans est plus faible en ZEP, **dans la moitié des académies elle y est au contraire plus forte** : Créteil, Lyon, Montpellier, Nice, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Versailles et la Réunion. Dans la plupart de ces académies, ceci s'explique principalement par un taux de départ en 1990 plus faible (les départs en 1989 étant dans quasiment toutes les académies plus élevés en ZEP).

Par contre à Aix-Marseille, Besançon, Limoges et Toulouse la stabilité est très nettement plus faible en ZEP.

II - 5 - b) Répartition des départs par âge

Le tableau 17 en annexe amène deux remarques d'ordre général qui portent à la fois sur les pourcentages en ZEP et hors ZEP :

- le pourcentage de départ en 1989 comme en 1990 décroît globalement avec l'âge, **les enseignants les plus jeunes sont donc les moins stables**,
- les moins de 35 ans sont de plus les seuls à avoir un pourcentage de stabilité sur trois ans inférieur à la moyenne des enseignants de lycée professionnel ; c'est également parmi cette tranche qu'apparaît le plus fort pourcentage d'enseignants "non trouvés".

Quelques différences entre les enseignants des lycées professionnels en ZEP et hors ZEP sont également notables :

- **la stabilité sur trois ans n'est plus forte en ZEP que parmi les enseignants de moins de 35 ans (surtout à Bordeaux et à Lyon),**
- les taux de départ en 1989 sont pour toutes les tranches d'âge (et ceci dans la majeure partie des académies) plus forts en ZEP,
- les taux de départ en 1990 sont en moyenne (France sans TOM) plus faibles en ZEP parmi les enseignants de moins de 35 ans (c'est en réalité le cas dans la moitié des académies) et de 35 à 44 ans (dans 10 académies), ils sont au contraire plus forts en ZEP pour les deux autres tranches.

II - 5 - c) Répartition des départs par matière

A partir de la codification disponible, nous avons comparé la stabilité des enseignants de deux groupes de matière : enseignement général et enseignement professionnel.

Comme dans les collèges, les effectifs parfois très faibles dans les lycées professionnels en ZEP conduisent à une plus grande variation inter-académique des pourcentages en ZEP, et les données brutes ne doivent pas être écartées.

Toutes académies confondues, **c'est parmi les professeurs d'enseignement général que la stabilité est la plus faible en ZEP comme hors ZEP**, et elle est dans les deux cas inférieure à la stabilité moyenne observée sur tous les enseignants. Au contraire, les professeurs d'enseignement professionnel restent plus fréquemment dans leur établissement.

Pour ces deux types de discipline, la stabilité est en moyenne plus faible dans les lycées professionnels en ZEP. On remarque cependant que ce pourcentage est plus fort en ZEP dans quelques académies :

- Bordeaux, Lyon, Montpellier, Poitiers, Reims, Versailles et la Réunion pour l'enseignement général,
- et Créteil, Lyon, Nice, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg et Versailles pour l'enseignement professionnel.

II - 5 - d) Répartition des arrivées

En moyenne, 17,2 % des enseignants quittant à la fin de l'année scolaire 1988/1989 un lycée professionnel situé en ZEP exercent l'année suivante dans un établissement situé en ZEP, contre seulement 7,2 % de ceux ayant quitté un lycée professionnel hors ZEP. C'est aussi le cas dans toutes les académies sauf quatre où aucun enseignant (rappelons que l'effectif est très faible) venant de ZEP n'y retourne : Grenoble (11 enseignants), Lille (5 enseignants), Montpellier (10) et Nice (2).

L'étude de la situation des établissements accueillant les enseignants ayant quitté un lycée professionnel en 1990 amène en moyenne à la même conclusion : **ce sont, proportionnellement surtout ceux venant de ZEP qui vont en ZEP** (23 % contre 5,4 %). Dans ce cas rappelons qu'il faut rester prudent face aux pourcentages. Ainsi, les 23 % correspondent à 48 enseignants, dont 27 viennent de lycées professionnels en ZEP de l'académie d'Aix-Marseille. Dans les autres académies, les effectifs sont faibles et on remarque même 9 académies qui se distinguent avec des pourcentages de départ de lycée professionnel ZEP vers des établissements hors ZEP égaux à 100 : Besançon (11 enseignants), Bordeaux (10), Créteil (16), Montpellier (6), Nice (1), Poitiers (1), Strasbourg (9), Versailles (11) et la Réunion (10).

Nous nous sommes enfin intéressés au cas des enseignants quittant en juin 1989 un lycée professionnel, pour ne rester qu'un an dans ce nouvel établissement et en rejoindre un autre en 1990/1991. Les effectifs étant très faibles, nous resterons dans le cadre national.

Le tableau suivant résume les différents parcours, en France sans TOM :

Lycée professionnel hors ZEP en 1988/1989	Etablissement hors ZEP en 1989/1990		Etablissement en ZEP en 1989/1990	
	hors ZEP en 1990/1991 1990/1991	en ZEP en 1990/1991	hors ZEP en 1990/1991	en ZEP en
Lycée professionnel en ZEP en 1988/1989	94,2	5,8	88,2	11,8
	75,8	24,2	68,8	31,3

- quelle que soit la nature de l'établissement quitté en 1988/1989, les enseignants venant de ZEP en 1989/1990 sont plus fréquemment que les autres en ZEP en 1990/1991 (lecture en ligne : $11,8 > 5,8$ et $31,3 > 24,2$).

- quelle que soit la nature de l'établissement quitté en 1989/1990, les enseignants venant de ZEP en 1988/1989 se dirigent plus souvent que les autres vers un établissement situé en ZEP en 1990/1991 (lecture en colonne : $24,2 > 5,8$ et $31,3 > 11,8$).

Quel que soit le sens de lecture de ce tableau et les années comparées, on remarque que les enseignants venant de ZEP se retrouvent plus fréquemment que les autres en ZEP les années suivantes.

Sur les trois années étudiées, plusieurs différences apparaissent :

- La stabilité est plus faible en ZEP dans la moitié des académies et en moyenne.
- elle est dans plus de la moitié des académies et en moyenne plus faible en ZEP pour les deux types d'enseignement (général et professionnel)
- elle n'est plus forte en ZEP que parmi les enseignants de moins de 35 ans.
- enfin, les enseignants quittant un lycée professionnel en ZEP sont proportionnellement plus nombreux que les autres à exercer en ZEP les années suivantes.

III - LES ENSEIGNANTS DEBUTANTS DU SECOND DEGRE EN ZEP

Ce troisième chapitre aborde un autre aspect de la connaissance des enseignants, puisqu'il est consacré plus particulièrement aux débutants. Ainsi, après une brève présentation du profil des nouveaux enseignants du second degré nommés en ZEP, on a comparé leurs opinions sur les élèves et le métier en général avec celles des enseignants débutants affectés dans des établissements situés hors ZEP.

III - 1 PROFIL

Dans l'enquête menée en 91-92 par la DEP, auprès de 800 nouveaux enseignants titulaires recrutés pour le second degré, ceux qui débutaient en ZEP se différencient sur un certain nombre de points.

Tout d'abord précisons que sur l'ensemble des enseignants du second degré, non compris les débutants, 8.9 % d'entre eux sont affectés en ZEP. Dans notre échantillon, 19.5 % des nouveaux enseignants sont affectés en ZEP : ceci montre qu'on a tendance à affecter plus les enseignants débutants en ZEP.

Les femmes se retrouvent plus souvent en ZEP que les hommes (elles sont 64.5 % affectées en ZEP, alors qu'elles forment 55 % de l'échantillon). Rappelons néanmoins qu'il y a plus d'hommes que de femmes affectés, d'une manière générale, en ZEP.

De même les titulaires académiques se retrouvent plus souvent en ZEP (38.5 % pour 31 % de titulaires académiques de l'échantillon).

Ainsi, le profil de l'enseignant en ZEP correspond davantage à celui d'une personne jeune, moins expérimentée et moins fixée sur l'établissement d'affectation.

III - 2 OPINIONS SUR LES ELEVES

Les tableaux de la page suivante présentent les opinions des enseignants affectés en ZEP sur le niveau des élèves, l'intérêt qu'ils manifestent et la discipline dans la classe.

Les enseignants affectés en ZEP s'accordent à reconnaître le niveau faible, voire très faible des élèves dont ils ont la responsabilité. A cela se surajoutent les problèmes de discipline et le peu d'intérêt manifesté, selon eux, par les élèves.

Ainsi, 30 % des enseignants dont la première expérience professionnelle se situe en ZEP déclarent que la maîtrise du groupe-classe est un objectif difficile à atteindre, alors qu'ils ne sont que 9.5 % à le dire lorsqu'ils ne sont pas affectés en ZEP. Pour 25 % des enseignants débutants en ZEP, les problèmes de discipline sont la principale difficulté qu'ils déclarent avoir rencontrée depuis leur affectation, contre 12 % sur l'ensemble de l'échantillon.

En fait, la confrontation à l'indiscipline est pour les jeunes enseignants, un trait caractéristique de l'enseignement en ZEP : 70,5 % des enseignants affectés dans ces établissements disent être confrontés à des problèmes de discipline.

Fréquence des problèmes de discipline selon l'affectation ou non en ZEP

	Très souv.	Assez souv.	Assez peu souv.	Très peu souv.	Jamais	Total
ZEP	25.5	45	22.5	4	3	100
	70.5			7		
NON ZEP	3.5	28.5	33	25.5	9.5	100
	32			35		

Enfin, les jeunes enseignants affectés en ZEP disent plus que les autres rencontrer des difficultés à s'adapter au niveau des élèves (38,5 % le déclarent, pour 22 % sur l'ensemble de la population interrogée).

III - 3 OPINIONS SUR LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET LE METIER

Plus que les autres, les enseignants qui débutent en ZEP sont critiques sur les conditions qui leur sont réservées pour mener à bien leur enseignement. Et notamment, alors que 71,5 % des enseignants débutants jugent assez agréable ou très agréable le cadre général de leur établissement, 51 % des enseignants affectés en ZEP en revanche, le jugent assez peu, très peu ou pas du tout agréable.

Impressions sur les élèves pour les enseignants affectés en ZEP

Le niveau des élèves est très faible	Accord			Accord				Le niveau des élèves est très élevé
	1	2	3	4	5	6	7	
	32	26.5	23	12.5	5.5	0.5	/	
	81.5 %			12.5 %	6 %			
<p style="text-align: center;">Note moyenne = 2.3 (3.2)[*] $\sigma = 1.2$</p>								
(n = 158)								

Les élèves ne sont pas du tout intéressés	13	12.5	13.5	31	24.5	5.5	/	Les élèves sont très intéressés	
	39 %			31 %	30 %				
	<p style="text-align: center;">Note moyenne = 3.6 (4.2)[*] $\sigma = 1.4$</p>								
	(n = 158)								

Les élèves sont très indisciplinés	29	23	13	14	15	5	1	Les élèves sont très disciplinés	
	65 %			14 %	21 %				
	<p style="text-align: center;">Note moyenne = 2.9 (4)[*] $\sigma = 1.5$</p>								
	(n = 158)								

(*) Note en moyenne d'échantillon (n = 804)

Dans ces conditions **il n'est pas étonnant qu'ils soient moins nombreux à être satisfaits de leur métier par rapport à l'idée initiale qu'ils s'en faisaient.** Si dans l'ensemble moins du tiers des jeunes enseignants exprime sa déception du métier, ils sont 50.5 % des débutants affectés en ZEP à ressentir cette déception.

83.5 % d'entre-eux pensent que le métier n'a plus aucun prestige contre 49 % sur l'ensemble de l'échantillon. Quant à leur avenir professionnel, si 67 % des jeunes enseignants interrogés disent penser continuer à enseigner à l'Education Nationale, ils ne sont plus que 60 % de ceux affectés en ZEP.

D'ailleurs, **plus que les autres, ils soulignent leur inquiétude sur l'avenir du système éducatif français** puisqu'ils sont 39.5 % à être très peu ou pas du tout optimistes sur l'avenir du système éducatif français, contre 27.5 % de l'ensemble de l'échantillon. En définitive, c'est 80 % de ces enseignants affectés en ZEP qui éprouvent des doutes en ce qui concerne l'avenir du système éducatif.

Cette inquiétude constitue peut-être, chez une partie de ces enseignants plus exposés professionnellement, des signes avant-coureurs de découragement.

CONCLUSION

Les deux premiers chapitres de cette partie avaient pour but de mieux connaître les enseignants exerçant dans des établissements du second degré (collèges et lycées professionnels) situés en ZEP, en cherchant principalement les spécificités éventuelles de leur profil (personnel et professionnel) par rapport à celui des enseignants exerçant dans des établissements hors ZEP.

Nous avons ainsi pu remarquer que les différences entre les caractéristiques des enseignants exerçant en ZEP et hors ZEP sont beaucoup plus faibles que les disparités inter-académiques.

Cependant, plusieurs apparaissent assez nettement (en moyenne mais aussi dans une majorité d'académies) et se retrouvent à la fois dans les collèges et les lycées professionnels :

- la proportion de titulaires et de stagiaires est plus faible en ZEP, celle de non titulaires un peu plus élevée ;
- la proportion de titulaires exerçant à temps complet est plus forte dans les établissements en ZEP ;
- parmi les titulaires, le pourcentage d'hommes est plus élevé en ZEP (dans les lycées professionnels, la différence est moins marquée car elle est variable selon les académies) ;
- l'âge moyen des enseignants titulaires est plus faible en ZEP ;
- les enseignants quittent plus souvent leur établissement s'il est situé en ZEP (pour la plupart des âges et des disciplines), mais ils retournent plus souvent que les autres dans un établissement situé aussi en ZEP.

Enfin, le dernier chapitre a permis de mieux connaître les enseignants débutants du second degré en ZEP et leurs opinions. On a ainsi pu remarquer les différences suivantes :

- les nouveaux enseignants sont plus souvent affectés en ZEP que les autres ;
- les enseignants débutants affectés en ZEP déclarent plus que ceux nommés dans les autres établissements rencontrer des problèmes de discipline et ils ont plus de difficultés à s'adapter au niveau, jugé très faible, des élèves ;
- ils sont moins nombreux que les autres à être satisfaits de leur métier par rapport à l'idée initiale qu'ils s'en faisaient, et plus inquiets quant à l'avenir du système éducatif français.

ANNEXES

ANNEXE DE LA PREMIERE PARTIE

TABLEAUX ACADEMIQUES

NOMBRE ET PROPORTION D'ETABLISSEMENTS EN ZEP

1990-1991

	ECOL- ES	%	COLL- EGES- SES- (1)	%	LP	%	LYCE- ES	%	TOTAL	%	DONT SES(2)
ACADEMIE											
AIX-MARSEILLE	333	16.4	45	24.1	12	24.0	2	3.7	392	16.8	0
AMIENS	219	8.4	36	21.7	2	4.3	0	0.0	257	9.0	8
BESANCON	95	5.2	27	23.1	0	0.0	0	0.0	122	6.0	7
BORDEAUX	379	12.9	41	16.9	6	8.8	3	5.1	429	13.0	4
CAEN	66	4.0	16	10.5	0	0.0	0	0.0	82	4.4	6
CLERMONT-FERRAND	62	3.8	6	4.2	0	0.0	0	0.0	68	3.7	0
DIJON	213	9.0	42	26.1	5	12.5	0	0.0	260	10.0	12
GRENOBLE	195	6.1	43	18.5	8	14.3	2	3.0	248	7.0	15
LILLE	580	15.6	75	22.7	1	0.9	0	0.0	656	15.4	0
LIMOGES	78	8.9	10	12.3	0	0.0	0	0.0	88	8.8	2
LYON	280	11.8	39	19.0	21	31.8	1	1.7	341	12.6	0
MONTPELLIER	146	6.9	19	10.9	3	8.8	0	0.0	168	7.1	0
NANCY-METZ	283	8.3	33	13.8	0	0.0	0	0.0	316	8.4	0
NANTES	228	9.6	39	16.7	0	0.0	0	0.0	267	9.8	12
NICE	74	6.8	17	14.4	0	0.0	0	0.0	91	7.2	8
ORLEANS-TOURS	168	6.5	26	11.3	0	0.0	0	0.0	194	6.6	3
PARIS	171	26.8	21	19.4	0	0.0	0	0.0	192	21.9	0
POITIERS	95	4.9	17	10.6	1	2.4	1	2.6	114	5.3	4
REIMS	143	6.9	23	16.0	4	12.5	2	5.4	172	7.5	0
RENNES	129	6.4	24	11.4	0	0.0	0	0.0	153	6.5	7
ROUEN	228	11.1	46	27.7	12	27.3	0	0.0	286	12.4	0
STRASBOURG	81	4.4	15	10.9	2	5.1	0	0.0	98	4.8	0
TOULOUSE	249	8.1	20	9.0	2	3.2	0	0.0	271	7.9	0
CRETEIL	286	11.2	47	14.9	8	8.2	0	0.0	341	11.2	0
VERSAILLES	316	9.4	40	10.9	29	29.6	16	14.7	401	10.2	1
CORSE	56	18.2	5	18.5	0	0.0	0	0.0	61	17.6	0
ANTILLES GUYANE	127	18.5	19	19.2	4	14.3	0	0.0	150	18.2	0
LA REUNION	129	26.3	15	28.8	2	12.5	2	15.4	148	25.9	0
FRANCE METROPOLITAINE	5153	9.1	772	15.9	116	8.8	27	2.4	6068	9.5	89
D.O.M.	256	21.8	34	22.5	6	13.6	2	8.0	298	21.4	0
TOTAL	5409	9.4	806	16.0	122	9.0	29	2.2	6366	9.7	89

(1) COLLEGES EN ZEP ET SES (DANS LES CAS OU SEULE LA SES EST EN ZEP, SANS LE COLLEGE DE RATTACHEMENT)
(2) CAS OU SEULE LA SES EST EN ZEP (SANS LE COLLEGE DE RATTACHEMENT)

Tableau 2 NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP 1950-51

DEPARTEMENT	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
AIX-MARSEILLE	617	11.6	897	11.6	1514	11.6	963	15.9	0	0.0	0	0.0
ALPES DE HTE PROVENCE	544	11.5	596	8.2	1140	9.5	599	10.5	246	18.6	0	0.0
HAUTES ALPES	13804	19.3	19930	17.6	33734	18.2	15701	20.6	3986	27.6	3056	6.8
BOUCHES DU RHONE	3477	18.4	5780	18.0	9257	18.1	6602	29.9	900	21.7	0	0.0
VAUCLUSE	2855	11.4	4487	11.0	7342	11.2	3171	11.4	0	0.0	0	0.0
AMIEENS	4840	14.1	7943	13.9	12783	14.0	10311	25.0	1070	9.8	0	0.0
OISE	3418	14.9	5615	15.3	9033	15.2	5727	21.5	227	2.6	0	0.0
SOMME	1809	8.3	3013	8.6	4822	8.5	4370	18.4	0	0.0	0	0.0
BESANCON	1156	11.0	2146	13.3	3302	12.4	2376	22.4	0	0.0	0	0.0
JURA	977	10.6	1683	10.2	2660	10.3	2163	18.2	0	0.0	0	0.0
HAUTE SAONE	875	15.3	1505	16.2	2380	15.8	1520	22.3	0	0.0	0	0.0
TERRITOIRE DE BELFORT	2010	16.2	3563	16.5	5573	16.4	2763	17.7	0	0.0	264	3.3
BORDEAUX	6902	15.3	11125	15.0	18027	15.1	8391	15.6	2492	21.9	1129	3.7
GIRONDE	1095	10.3	2019	11.3	3114	10.9	2041	15.9	0	0.0	0	0.0
LANDES	856	8.1	1348	7.4	2204	7.7	1396	11.4	455	14.3	521	6.8
LOT ET GARONNE	1264	6.6	1851	6.2	3115	6.4	735	3.6	0	0.0	0	0.0
PYRENEES ATLANTIQUES	2118	8.4	3243	8.0	5361	8.1	3174	10.8	0	0.0	0	0.0
CAEN	1468	7.8	1974	6.7	3442	7.1	1172	5.3	0	0.0	0	0.0
MANCHE	616	5.9	956	5.5	1572	5.6	1384	11.1	0	0.0	0	0.0
ORNE	1343	11.9	2096	10.7	3439	11.1	2166	14.4	0	0.0	0	0.0
CLERMONT- FERRAND	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
CANTAL	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
HAUTE LOIRE	1458	7.2	2609	7.6	4067	7.4	1338	5.5	0	0.0	0	0.0
PUY DE DOME	1345	6.6	2094	6.5	3439	6.5	1207	5.2	0	0.0	0	0.0
DIJON												

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

ACAV	DEPARTEMENT	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
DIJON	NIEVRE	2215	26.9	3309	23.3	5524	24.6	3937	36.8	682	24.0	0	0.0
	SAONE ET LOIRE	1806	8.7	3185	9.1	4991	8.9	6418	23.3	364	5.4	0	0.0
	YONNE	2504	19.8	4276	19.7	6780	19.8	5450	33.2	1140	36.7	0	0.0
GRENOBLE	ARDECHE	248	2.7	406	3.1	654	2.9	691	7.3	139	7.5	0	0.0
	DROME	1792	10.0	1931	7.2	3723	8.3	2395	13.4	405	10.1	0	0.0
	ISERE	6310	14.4	9282	13.2	15592	13.7	8903	18.3	1489	17.6	1361	4.2
LILLE	SAVOIE	1194	8.4	1730	7.8	2924	8.1	839	5.3	224	5.7	1030	10.8
	HAUTE SAVOIE	912	4.4	1524	4.1	2436	4.2	2944	12.1	835	22.0	0	0.0
	NORD	23936	20.3	36971	21.5	60907	21.0	27547	23.2	607	1.5	0	0.0
LIMOGES	PAS DE CALAIS	10616	15.5	19156	18.0	29772	17.1	15433	20.6	0	0.0	0	0.0
	CORREZE	955	12.1	1461	11.4	2416	11.6	1991	20.1	0	0.0	0	0.0
	CREUSE	591	15.2	1060	16.5	1651	16.0	674	12.9	0	0.0	0	0.0
LYON	HAUTE VIENNE	0	0.0	919	4.8	919	3.0	527	3.3	0	0.0	0	0.0
	AIN	1437	6.8	2485	7.5	3922	7.2	3218	14.5	435	11.8	1016	10.2
	LOIRE	2307	8.0	3013	7.2	5320	7.5	3581	12.7	1714	17.1	0	0.0
MONTPELLIER	RHONE	12414	19.2	18244	20.2	30658	19.8	14956	25.4	6699	38.8	0	0.0
	AUDE	677	6.2	1318	7.6	1995	7.0	1299	10.3	0	0.0	0	0.0
	GARD	3012	13.0	4735	12.8	7747	12.9	3401	14.1	198	3.8	0	0.0
NANCY-METZ	HERAULT	3322	10.9	5508	11.5	8830	11.3	4912	14.0	1619	26.8	0	0.0
	LOZERE	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	PYRENEES ORIENTALES	1189	9.2	1997	9.1	3186	9.1	1708	11.2	0	0.0	0	0.0
NANCY-METZ	MEURTHE ET MOSELLE	1462	4.7	3393	7.1	4855	6.1	3249	10.3	0	0.0	0	0.0
	MEUSE	690	8.0	1089	8.2	1779	8.1	1191	12.3	0	0.0	0	0.0
	MOSELLE	5781	12.6	9375	12.6	15156	12.6	6803	14.2	0	0.0	0	0.0
	VOSGES	2771	17.3	4822	18.1	7593	17.8	4132	21.6	0	0.0	0	0.0

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

DEPARTEMENT	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
NANTES												
LOIRE ATLANTIQUE	3104	9.7	4338	8.6	7442	9.0	3318	8.5	0	0.0	0	0.0
MAINE ET LOIRE	2016	8.7	2997	8.7	5013	8.7	3123	12.0	0	0.0	0	0.0
MAYENNE	990	10.8	1380	10.1	2370	10.4	1648	16.8	0	0.0	0	0.0
SARTHE	2508	12.5	3104	10.0	5612	11.0	2184	9.1	0	0.0	0	0.0
VENDEE	1570	14.3	2312	13.9	3882	14.1	1586	11.5	0	0.0	0	0.0
ALPES MARITIMES	2819	9.0	4217	8.0	7036	8.3	3139	8.5	0	0.0	0	0.0
VAR	2539	8.3	3590	6.8	6129	7.4	2277	6.4	0	0.0	0	0.0
CHER	758	6.4	998	5.2	1756	5.7	1284	9.1	0	0.0	0	0.0
EURE ET LOIR	2959	17.1	5230	17.8	8189	17.5	3749	18.5	0	0.0	0	0.0
INDRE	603	7.4	835	6.4	1438	6.8	591	5.5	0	0.0	0	0.0
INDRE ET LOIRE	1416	6.8	1909	5.9	3325	6.3	1975	8.4	0	0.0	0	0.0
LOIR ET CHER	1298	11.2	2011	10.9	3309	11.0	1831	13.2	0	0.0	0	0.0
LOIRET	2246	9.5	4216	10.3	6462	10.0	2757	9.4	0	0.0	0	0.0
PARIS	14692	25.5	24280	29.3	38972	27.8	9795	17.5	0	0.0	0	0.0
POITIERS	1032	8.0	1958	9.4	2990	8.9	1669	10.8	0	0.0	0	0.0
CHARENTE MARITIME	1707	8.7	2069	6.4	3776	7.3	2092	8.5	0	0.0	0	0.0
DEUX-SEVRES	587	4.8	1113	6.0	1700	5.5	1300	9.3	0	0.0	913	11.6
VIENNE	859	6.1	1023	4.7	1882	5.3	1497	9.2	510	12.4	0	0.0
ARDENNES	1185	8.3	1780	8.1	2965	8.2	2428	14.3	0	0.0	0	0.0
AUBE	1539	12.7	2428	12.4	3967	12.5	2034	14.6	0	0.0	0	0.0
MARNE	3451	14.0	4902	12.9	8353	13.3	7645	28.0	485	8.6	0	0.0
HAUTE MARNE	1724	19.3	2725	18.4	4449	18.7	2407	22.0	1367	44.7	1979	39.2
COTES DU NORD	899	5.1	1275	5.0	2174	5.0	1085	5.7	0	0.0	0	0.0
FINISTERE	1251	4.8	1571	4.4	2822	4.5	3118	12.1	0	0.0	0	0.0
ILLE ET VILAINE	2556	10.0	3440	9.5	5996	9.7	1824	6.6	0	0.0	0	0.0
NICE												
ORLEANS-TOURS												
PARIS												
POITIERS												
REIMS												
RENNES												

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
RENNES	774	4.5	1069	4.5	1843	4.5	1342	7.5	0	0.0	0	0.0
ROUEN	2711	11.9	3700	9.4	6411	10.3	4164	14.5	0	0.0	0	0.0
STRASBOURG	9677	18.9	21283	23.3	30960	21.7	19326	30.9	5978	39.1	0	0.0
	3401	8.8	6287	9.7	9688	9.4	4815	11.4	496	4.1	0	0.0
	1931	7.1	3635	7.9	5566	7.6	3490	11.7	307	3.6	0	0.0
TOULOUSE	1144	25.1	1951	26.2	3095	25.8	1347	24.4	227	11.9	0	0.0
	157	2.1	232	2.0	389	2.0	149	1.9	0	0.0	0	0.0
	3363	9.7	4438	8.5	7801	9.0	1903	5.1	0	0.0	0	0.0
	400	7.4	526	6.2	926	6.6	127	2.0	0	0.0	0	0.0
	436	8.7	806	9.8	1242	9.4	517	8.9	0	0.0	0	0.0
	393	5.4	455	4.0	848	4.6	496	6.0	0	0.0	0	0.0
	1144	9.8	1741	10.0	2885	9.9	1404	10.7	456	11.8	0	0.0
	575	7.7	817	7.2	1392	7.4	494	6.0	0	0.0	0	0.0
CRETEIL	6403	12.0	10430	11.3	16833	11.6	9751	15.4	1273	10.8	0	0.0
	8011	11.6	13613	12.9	21624	12.4	12913	19.3	1490	8.0	0	0.0
	7183	13.4	9763	13.1	16946	13.2	6925	13.8	974	7.8	0	0.0
VERSAILLES	6829	11.0	12341	12.4	19170	11.9	8095	11.6	4207	39.8	1955	5.0
	4640	9.3	6675	8.3	11315	8.7	5817	10.1	1759	13.2	3334	10.4
	3031	5.5	5075	6.6	8106	6.1	4149	8.3	3319	23.5	4102	13.3
	9176	16.5	13438	15.2	22614	15.7	10260	17.2	6187	48.2	6430	22.4
CORSE	1746	41.5	3011	40.1	4757	40.6	1689	32.0	0	0.0	0	0.0
	738	16.4	1594	18.7	2332	17.9	1028	16.5	0	0.0	0	0.0
ANTILLES GUYANE	1146	6.3	2329	6.5	3475	6.4	981	3.5	299	3.5	0	0.0
	3924	20.4	6172	19.6	10096	19.9	4913	18.9	1320	16.1	0	0.0
	2109	33.1	4484	36.1	6593	35.1	1883	28.5	254	13.8	0	0.0

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
DEPARTEMENT												
LA REUNION	9033	23.7	16817	24.8	25850	24.4	12345	26.0	2527	20.5	2347	14.2
FRANCE METROPOLITAINE	273159	12.2	436243	12.3	709402	12.3	372026	15.0	54961	8.9	27090	1.9
D.O.M.	16212	19.8	29802	20.2	46014	20.0	20122	18.6	4400	14.3	2347	6.5
TOTAL	289371	12.5	466045	12.6	755416	12.6	392148	15.1	59361	9.2	29437	2.0

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP

Tableau 3

PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LE 1ER DEGRE

PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LES ZEP

1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES ETRANGERS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES ETRANGERS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	10.43	28.21	2.70
AMIENS	6.61	26.01	3.94
BESANCON	12.34	49.90	4.04
BORDEAUX	5.85	16.07	2.74
CAEN	2.51	12.95	5.16
CLERMONT-FERRAND	7.27	29.25	4.02
CORSE	16.16	24.11	1.49
CRETEIL	22.48	41.13	1.83
DIJON	8.90	32.17	3.62
GRENOBLE	12.21	37.55	3.07
LILLE	6.76	17.04	2.52
LIMOGES	6.18	21.78	3.52
LYON	18.39	43.25	2.35
MONTPELLIER	9.80	33.65	3.43
NANCY-METZ	8.93	29.48	3.30
NANTES	3.40	16.10	4.73
NICE	11.04	33.03	2.99
ORLEANS-TOURS	6.87	31.20	4.54
PARIS	30.93	47.65	1.54
POITIERS	2.24	16.82	7.52
REIMS	8.21	28.84	3.51
RENNES	1.86	11.50	6.19
ROUEN	6.62	21.57	3.26
STRASBOURG	13.47	42.84	3.18
TOULOUSE	6.24	28.90	4.63
VERSAILLES	17.64	41.92	2.38
ANTILLES-GUYANE	5.35	10.49	1.96
REUNION	0.05	0.03	0.56
FRANCE sans TOM	10.52	28.64	2.72

PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LE 1ER CYCLE

Tableau 4

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES ETRANGERS DS 2ND DEGRE	% D'ELEVES ETRANGERS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	7.97	16.59	2.08
AMIENS	7.03	18.79	2.67
BESANCON	11.59	31.32	2.70
BORDEAUX	5.88	12.65	2.15
CAEN	2.59	9.36	3.61
CLERMONT-FERRAND	7.00	23.38	3.34
CORSE	12.39	18.40	1.48
CRETEIL	20.74	33.60	1.62
DIJON	9.43	19.32	2.05
GRENOBLE	10.87	25.62	2.36
LILLE	6.47	14.94	2.31
LIMOGES	5.55	16.00	2.88
LYON	16.39	31.88	1.94
MONTPELLIER	7.72	17.90	2.32
NANCY-METZ	10.25	27.24	2.66
NANTES	3.05	14.13	4.63
NICE	8.88	26.05	2.93
ORLEANS-TOURS	9.29	32.56	3.50
PARIS	23.77	40.17	1.69
POITIERS	2.34	11.51	4.92
REIMS	8.58	19.06	2.22
RENNES	1.48	5.46	3.68
ROUEN	5.27	11.09	2.10
STRASBOURG	14.08	38.61	2.74
TOULOUSE	5.96	22.44	3.77
VERSAILLES	16.40	37.49	2.29
ANTILLES-GUYANE	2.07	4.32	2.09
REUNION	0.10	0.03	0.33
FRANCE sans TOM	9.50	21.68	2.28

Tableau 5

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES ENS. SPECIAL DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS TOTAUX 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES ENS. SPECIAL DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES ENS. SPECIAL DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	1.10	2.61	2.38
AMIENS	1.46	3.10	2.12
BESANCON	1.39	3.75	2.69
BORDEAUX	1.34	2.28	1.70
CAEN	1.57	3.30	2.10
CLERMONT-FERRAND	1.45	3.54	2.44
CORSE	1.02	1.95	1.92
CRETEIL	1.43	2.94	2.06
DIJON	1.33	2.75	2.06
GRENOBLE	1.15	2.69	2.34
LILLE	1.85	3.23	1.74
LIMOGES	1.55	3.93	2.54
LYON	1.14	2.41	2.11
MONTPELLIER	1.62	4.26	2.63
NANCY-METZ	1.40	2.89	2.06
NANTES	1.39	2.86	2.05
NICE	1.33	3.00	2.26
ORLEANS-TOURS	1.27	2.87	2.27
PARIS	2.27	4.29	1.89
POITIERS	1.64	4.31	2.63
REIMS	1.72	3.74	2.17
RENNES	1.05	2.38	2.25
ROUEN	1.66	3.32	2.00
STRASBOURG	1.95	5.00	2.56
TOULOUSE	1.12	2.00	1.78
VERSAILLES	1.05	2.03	1.93
ANTILLES-GUYANE	1.74	2.47	1.42
REUNION	1.96	2.55	1.30
FRANCE sans TOM	1.42	2.98	2.09

Tableau 6

PROPORTION D'ELEVES DE 12 ANS OU PLUS DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE CM2 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 12 ANS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES DE 12 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	12.48	29.46	2.36
AMIENS	5.76	12.47	2.17
BESANCON	8.18	15.42	1.89
BORDEAUX	7.12	11.85	1.66
CAEN	4.99	10.13	2.03
CLERMONT-FERRAND	8.73	21.91	2.51
CORSE	9.96	14.13	1.42
CRETEIL	8.98	15.23	1.70
DIJON	6.71	13.78	2.05
GRENOBLE	6.23	13.39	2.15
LILLE	5.35	7.89	1.48
LIMOGES	7.31	14.50	1.98
LYON	6.93	13.69	1.98
MONTPELLIER	11.58	29.20	2.52
NANCY-METZ	5.26	10.36	1.97
NANTES	5.72	11.36	1.99
NICE	7.39	17.86	2.42
ORLEANS-TOURS	5.89	14.43	2.45
PARIS	10.86	20.86	1.92
POITIERS	5.82	11.34	1.95
REIMS	7.99	14.18	1.78
RENNES	5.50	12.22	2.22
ROUEN	7.33	13.02	1.78
STRASBOURG	6.50	15.28	2.35
TOULOUSE	6.05	10.98	1.82
VERSAILLES	7.79	17.97	2.31
ANTILLES-GUYANE	25.44	39.84	1.57
REUNION	28.37	33.77	1.19
ENSEMBLE	8.02	16.49	2.05

Tableau 7

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 13 ANS EN 6EME
PROPORTION D'ELEVES DE 13 ANS DANS LES ZEP
PAR ACADEMIE **1990-1991**

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 13 ANS EN 6EME	% D'ELEVES DE 13 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	14.01	22.69	1.62
AMIENS	9.75	14.88	1.53
BESANCON	12.70	17.17	1.35
BORDEAUX	10.32	14.30	1.39
CAEN	10.25	13.37	1.30
CLERMONT-FERRAND	9.90	15.15	1.53
CORSE	12.79	17.71	1.38
CRETEIL	13.03	19.13	1.47
DIJON	10.06	13.57	1.35
GRENOBLE	9.19	14.15	1.54
LILLE	7.72	10.66	1.38
LIMOGES	9.89	12.11	1.22
LYON	11.11	18.55	1.67
MONTPELLIER	13.34	23.42	1.75
NANCY-METZ	8.26	13.73	1.66
NANTES	9.63	16.00	1.66
NICE	9.17	19.31	2.10
ORLEANS-TOURS	9.19	16.41	1.79
PARIS	10.84	19.20	1.77
POITIERS	10.02	15.60	1.56
REIMS	12.29	16.27	1.32
RENNES	9.05	12.71	1.40
ROUEN	12.57	17.62	1.40
STRASBOURG	9.74	20.12	2.07
TOULOUSE	7.78	16.01	2.06
VERSAILLES	11.75	21.79	1.85
ANTILLES-GUYANE	29.98	38.22	1.27
REUNION	26.57	31.66	1.19
ENSEMBLE	11.26	17.80	1.58

Tableau 8

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE CPPN / 6EME-5EME

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES DE CPPN / 6- 5EME DS LE 2ND DE	% D'ELEVES DE CPPN / 6- 5EME DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	5.66	9.45	1.67
AMIENS	4.56	5.60	1.23
BESANCON	4.10	5.11	1.25
BORDEAUX	3.61	5.01	1.39
CAEN	3.61	3.19	0.88
CLERMONT-FERRAND	4.81	8.19	1.70
CORSE	7.31	9.26	1.27
CRETEIL	3.69	6.42	1.74
DIJON	3.38	5.00	1.48
GRENOBLE	3.11	3.98	1.28
LILLE	3.77	4.59	1.22
LIMOGES	3.15	4.45	1.41
LYON	3.45	5.06	1.47
MONTPELLIER	5.83	7.42	1.27
NANCY-METZ	2.86	4.19	1.47
NANTES	2.82	3.56	1.26
NICE	2.77	6.41	2.31
ORLEANS-TOURS	2.53	4.36	1.72
PARIS	3.40	1.76	0.52
POITIERS	4.52	4.83	1.07
REIMS	5.09	6.18	1.21
RENNES	2.16	3.70	1.72
ROUEN	5.28	6.42	1.21
STRASBOURG	3.81	3.59	0.94
TOULOUSE	2.64	4.15	1.57
VERSAILLES	3.44	6.91	2.01
ANTILLES-GUYANE	12.10	16.33	1.35
REUNION	9.11	10.99	1.21
ENSEMBLE	4.01	5.92	1.47

Tableau 9

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 4-3EME OU 4-3E TECHNO/ 6-5EME

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 4-3EME / 6-5EME DS 2ND DEG	% D'ELEVES DE 4-3EME / 6-5EME DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	84.66	81.65	0.96
AMIENS	89.98	75.42	0.84
BESANCON	87.31	70.15	0.80
BORDEAUX	87.65	79.09	0.90
CAEN	84.96	74.89	0.88
CLERMONT-FERRAND	88.18	79.99	0.91
CORSE	82.87	76.29	0.92
CRETEIL	88.48	81.72	0.92
DIJON	89.55	85.24	0.95
GRENOBLE	88.05	81.04	0.92
LILLE	91.13	81.14	0.89
LIMOGES	94.10	83.97	0.89
LYON	83.09	85.65	1.03
MONTPELLIER	83.34	77.13	0.93
NANCY-METZ	91.03	69.71	0.77
NANTES	92.74	80.00	0.86
NICE	84.94	71.01	0.84
ORLEANS-TOURS	89.84	73.85	0.82
PARIS	90.38	68.61	0.76
POITIERS	89.06	80.78	0.91
REIMS	87.04	79.43	0.91
RENNES	86.97	76.98	0.89
ROUEN	83.92	87.41	1.04
STRASBOURG	85.29	78.87	0.92
TOULOUSE	88.94	77.86	0.88
VERSAILLES	85.19	81.25	0.95
ANTILLES-GUYANE	84.59	68.86	0.81
REUNION	76.80	70.10	0.91
ENSEMBLE	87.41	79.04	0.90

Tableau 10

PROP. D'ELEVES EN		BAC PRO SELON LE SEXE (%)		1990-91	
		GARÇONS	FILLES	G + F	
ACADEMIE					
AIX-MARSEILLE		18.08	18.29	18.17	
AMIENS		11.83	13.05	12.36	
BESANCON		11.75	9.62	10.81	
BORDEAUX		11.65	9.70	10.78	
CAEN		12.98	9.17	11.23	
CLERMONT-FERRAND		16.20	12.94	14.67	
CORSE		16.52	17.71	17.06	
CRETEIL		11.73	12.95	12.31	
DIJON		13.68	13.07	13.40	
GRENOBLE		12.02	11.14	11.66	
LILLE		11.24	12.30	11.70	
LIMOGES		16.48	17.71	16.16	
LYON		11.20	12.01	11.55	
MONTPELLIER		9.13	9.79	9.42	
NANCY-METZ		14.30	14.34	14.32	
NANTES		16.26	17.80	16.91	
NICE		11.82	13.89	12.71	
ORLEANS-TOURS		11.92	15.20	13.48	
PARIS		15.99	14.92	15.48	
POITIERS		12.52	9.62	11.32	
REIMS		13.15	12.80	13.00	
RENNES		11.07	9.61	10.45	
ROUEN		14.52	11.28	13.12	
STRASBOURG		13.85	13.47	13.69	
TOULOUSE		13.12	13.33	13.20	
VERSAILLES		11.14	13.16	12.05	
ANTILLES-GUYANE		5.64	6.88	6.30	
REUNION		12.83	10.84	11.86	
T.O.M.		1.43	3.90	2.42	
ENSEMBLE		12.45	12.51	12.48	

PROP. D'ELEVES EN

BAC PRO SELON LE SEXE EN ZEP (%)

	GARÇONS	FILLES	G + F
ACADEMIE			
AIX-MARSEILLE	16.64	18.35	17.42
AMIENS	10.45	0.00	5.24
BORDEAUX	20.75	7.99	13.51
CRETEIL	13.89	19.57	16.61
DIJON	15.39	7.44	12.72
GRENOBLE	8.77	12.85	10.63
LILLE	13.24	21.74	17.22
LIMOGES	.	.	.
LYON	11.96	10.47	11.53
MONTPELLIER	11.54	8.75	10.37
POITIERS	18.85	0.52	9.66
REIMS	12.99	10.23	12.00
ROUEN	15.01	5.71	12.01
STRASBOURG	15.19	12.39	13.64
TOULOUSE	2.70	12.50	6.68
VERSAILLES	9.26	9.98	9.56
ANTILLES-GUYANE	1.75	5.39	3.69
REUNION	9.36	13.83	11.96
ENSEMBLE	11.77	11.04	11.47

N.B. Les académies absentes de ce tableau n'ont pas de effectifs de second cycle professionnel en ZEP.

Tableau 10 (suite)

PROPORTION D'ELEVES DU SECOND CYCLE PROFESSIONNEL
EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

RAPPORTS ZEP/ENSEMBLE

	GARÇONS	FILLES	G+F
ACADEMIE			
AIX-MARSEILLE	0.92	1.00	0.96
AMIENS	0.88	0.00	0.42
BORDEAUX	1.78	0.82	1.25
CRETEIL	1.18	1.51	1.35
DIJON	1.13	0.57	0.95
GRENOBLE	0.73	1.15	0.91
LILLE	1.18	1.77	1.47
LIMOGES	.	.	.
LYON	1.07	0.87	1.00
MONTPELLIER	1.26	0.89	1.10
POITIERS	1.51	0.05	0.85
REIMS	0.99	0.80	0.92
ROUEN	1.03	0.51	0.91
STRASBOURG	1.10	0.92	1.00
TOULOUSE	0.21	0.94	0.51
VERSAILLES	0.83	0.76	0.79
ANTILLES-GUYANE	0.31	0.78	0.59
REUNION	0.73	1.28	1.01
TOTAL	0.95	0.88	0.92

Tableau 11

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 2 ANS DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE 6 ANS

1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 2 ANS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES DE 2 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	30.49	43.44	1.42
AMIENS	26.45	31.80	1.20
BESANCON	39.48	57.53	1.46
BORDEAUX	33.99	41.72	1.23
CAEN	37.85	50.49	1.33
CLERMONT-FERRAND	40.90	52.30	1.28
CORSE	18.40	18.50	1.01
CRETEIL	24.59	24.76	1.01
DIJON	33.27	35.90	1.08
GRENOBLE	28.68	41.09	1.43
LILLE	54.46	47.79	0.88
LIMOGES	43.27	44.98	1.04
LYON	60.01	64.69	1.08
MONTPELLIER	40.70	47.57	1.17
NANCY-METZ	34.72	34.65	1.00
NANTES	50.49	59.44	1.18
NICE	11.17	32.54	2.91
ORLEANS-TOURS	27.49	29.00	1.05
PARIS	29.69	24.29	0.82
POITIERS	47.32	69.04	1.46
REIMS	42.96	47.49	1.11
RENNES	71.63	80.24	1.12
ROUEN	10.38	8.91	0.86
STRASBOURG	8.39	15.12	1.80
TOULOUSE	53.12	60.48	1.14
VERSAILLES	18.12	19.14	1.06
ANTILLES-GUYANE	14.45	17.90	1.24
REUNION	18.38	22.16	1.21
ENSEMBLE	34.11	36.88	1.08

Tableau 12

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 3 ANS DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE 6 ANS

1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 3 ANS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES DE 3 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	102.15	111.91	1.10
AMIENS	96.14	97.83	1.02
BESANCON	92.34	111.46	1.21
BORDEAUX	96.62	99.97	1.03
CAEN	97.61	102.79	1.05
CLERMONT-FERRAND	92.66	97.19	1.05
CORSE	88.21	90.45	1.03
CRETEIL	105.32	105.02	1.00
DIJON	92.67	97.07	1.05
GRENOBLE	98.08	120.34	1.23
LILLE	99.66	91.95	0.92
LIMOGES	93.83	68.34	0.73
LYON	105.27	106.22	1.01
MONTPELLIER	99.20	99.70	1.00
NANCY-METZ	97.51	87.76	0.90
NANTES	101.46	110.53	1.09
NICE	95.05	112.32	1.18
ORLEANS-TOURS	98.34	102.67	1.04
PARIS	114.44	99.69	0.87
POITIERS	96.72	108.42	1.12
REIMS	96.69	108.09	1.12
RENNES	106.50	114.86	1.08
ROUEN	89.74	82.92	0.92
STRASBOURG	98.75	87.40	0.89
TOULOUSE	99.58	105.07	1.06
VERSAILLES	106.99	104.07	0.97
ANTILLES-GUYANE	93.55	87.56	0.94
REUNION	88.51	87.55	0.99
ENSEMBLE	99.67	99.75	1.00

Tableau 13

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE 1990-91

ACADEMIES	ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	22.89	21.38	0.93
AMIENS	21.57	22.36	1.04
BESANCON	20.38	21.76	1.07
BORDEAUX	21.01	20.16	0.96
CAEN	21.21	21.86	1.03
CLERMONT-FERRAND	17.94	18.86	1.05
CORSE	20.77	22.53	1.08
CRETEIL	23.80	22.52	0.95
DIJON	20.82	21.41	1.03
GRENOBLE	21.61	22.17	1.03
LILLE	22.39	22.66	1.01
LIMOGES	18.62	16.86	0.91
LYON	22.52	22.63	1.00
MONTPELLIER	21.67	21.90	1.01
NANCY-METZ	20.90	20.32	0.97
NANTES	21.34	20.29	0.95
NICE	23.19	20.28	0.87
ORLEANS-TOURS	21.98	22.06	1.00
PARIS	23.20	22.23	0.96
POITIERS	20.48	20.82	1.02
REIMS	20.79	21.04	1.01
RENNES	21.25	19.43	0.91
ROUEN	22.29	22.39	1.00
STRASBOURG	22.37	21.11	0.94
TOULOUSE	19.10	18.22	0.95
VERSAILLES	24.19	23.21	0.96
ANTILLES-GUYANE	21.20	20.80	0.98
REUNION	23.50	22.76	0.97
ENSEMBLE	21.87	21.67	0.99

Tableau 14

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L' ELEMENTAIRE
PAR TYPE DE COMMUNE 1990-91

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L' ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
AIX- MARSEILLE	RURAL HORS ZPIU	16.76	13.50	0.81
	RURAL DANS ZPIU	21.42	17.03	0.80
	URBAIN	23.46	21.66	0.92
AMIENS	RURAL HORS ZPIU	17.32	18.80	1.09
	RURAL DANS ZPIU	20.01	20.09	1.00
	URBAIN	22.94	22.54	0.98
BESANCON	RURAL DANS ZPIU	18.67	21.00	1.13
	URBAIN	22.46	21.81	0.97
BORDEAUX	RURAL HORS ZPIU	16.33	16.87	1.03
	RURAL DANS ZPIU	20.13	20.37	1.01
	URBAIN	22.93	21.34	0.93
CAEN	RURAL HORS ZPIU	19.00	19.77	1.04
	URBAIN	22.49	21.96	0.98
CLERMONT- FERRAND	RURAL HORS ZPIU	13.23	14.35	1.08
	RURAL DANS ZPIU	17.17	22.00	1.28
	URBAIN	20.50	19.30	0.94
CORSE	RURAL HORS ZPIU	14.92	14.37	0.96
	RURAL DANS ZPIU	20.39	22.90	1.12
	URBAIN	23.70	23.42	0.99

(CONTINUED)

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE
PAR TYPE DE COMMUNE

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
CRETEIL	URBAIN	23.90	22.24	0.93
	AGGLOMERAT- ION PARISIENNE	23.94	22.63	0.95
DIJON	RURAL HORS ZPIU	16.22	15.04	0.93
	RURAL DANS ZPIU	19.61	18.94	0.97
	URBAIN	22.90	22.52	0.98
GRENOBLE	URBAIN	23.11	22.17	0.96
LILLE	RURAL DANS ZPIU	18.87	16.98	0.90
	URBAIN	23.16	22.77	0.98
LIMOGES	RURAL HORS ZPIU	14.25	13.61	0.96
	RURAL DANS ZPIU	18.99	12.00	0.63
	URBAIN	21.41	19.17	0.90
LYON	RURAL DANS ZPIU	20.00	21.00	1.05
	URBAIN	23.55	22.63	0.96
MONTPELLIER	RURAL HORS ZPIU	16.40	22.07	1.35
	URBAIN	23.22	21.90	0.94
NANCY-METZ	RURAL HORS ZPIU	16.09	16.13	1.00
	RURAL DANS ZPIU	18.63	16.36	0.88
	URBAIN	22.10	20.91	0.95
NANTES	RURAL HORS ZPIU	16.22	14.75	0.91

(CONTINUED)

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE
 PAR TYPE DE COMMUNE

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
NANTES	RURAL DANS ZPIU	20.70	20.13	0.97
	URBAIN	22.96	21.21	0.92
NICE	URBAIN	23.53	20.28	0.86
ORLEANS- TOURS	RURAL HORS ZPIU	17.78	20.18	1.14
	RURAL DANS ZPIU	21.09	21.23	1.01
	URBAIN	23.22	22.12	0.95
PARIS	AGGLOMERAT- ION PARISIENNE	23.20	22.23	0.96
POITIERS	RURAL HORS ZPIU	16.92	14.50	0.86
	RURAL DANS ZPIU	20.73	19.27	0.93
	URBAIN	22.20	21.04	0.95
REIMS	RURAL DANS ZPIU	19.40	16.46	0.85
	URBAIN	22.28	21.17	0.95
RENNES	RURAL HORS ZPIU	16.60	15.53	0.94
	RURAL DANS ZPIU	20.68	17.81	0.86
	URBAIN	22.96	21.15	0.92
ROUEN	RURAL HORS ZPIU	19.02	19.70	1.04
	RURAL DANS ZPIU	20.67	19.58	0.95
	URBAIN	23.29	22.47	0.97

(CONTINUED)

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L' ELEMENTAIRE
PAR TYPE DE COMMUNE

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
STRASBOURG	RURAL DANS ZPIU	20.16	22.17	1.10
	URBAIN	23.36	21.10	0.90
TOULOUSE	RURAL HORS ZPIU	13.58	14.33	1.06
	RURAL DANS ZPIU	17.90	16.53	0.92
	URBAIN	21.92	19.81	0.90
VERSAILLES	URBAIN	24.20	23.28	0.96
	AGGLOMERAT- ION PARISIENNE	24.43	23.19	0.95
ANTILLES- GUYANE	0	21.20	20.80	0.98
REUNION	0	23.50	22.76	0.97

Tableau 15

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L' ELEMENTAIRE
PAR TYPE DE COMMUNE 1990-91

FRANCE SANS TOM	ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
RURAL HORS ZPIU	16.12	15.63	0.97
RURAL DANS ZPIU	19.96	18.81	0.94
URBAIN	22.96	21.90	0.95
AGGLOMERATION PARISIENNE	24.07	22.71	0.94

Tableau 16

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES / PAR CLASSE DANS LE 1ER CYCLE

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	NB ELEVES / CLASSE DS 2ND DEGRE	NB ELEVES / CLASSE DS LES ZEP	RAIPORT
AIX-MARSEILLE	24.78	23.19	0.94
AMIENS	25.01	24.01	0.96
BESANCON	24.53	24.64	1.00
BORDEAUX	24.58	23.89	0.97
CAEN	24.89	25.39	1.02
CLERMONT-FERRAND	23.70	23.86	1.01
CORSE	23.89	23.53	0.98
CRETEIL	25.14	24.63	0.98
DIJON	24.82	24.68	0.99
GRENOBLE	24.67	24.28	0.98
LILLE	25.45	25.02	0.98
LIMOGES	24.05	24.20	1.01
LYON	24.50	24.24	0.99
MONTPELLIER	24.59	24.22	0.98
NANCY-METZ	24.71	23.45	0.95
NANTES	24.69	23.82	0.96
NICE	25.07	23.13	0.92
ORLEANS-TOURS	24.29	23.62	0.97
PARIS	24.89	23.40	0.94
POITIERS	24.78	24.00	0.97
REIMS	24.59	24.76	1.01
RENNES	24.54	24.51	1.00
ROUEN	24.75	23.94	0.97
STRASBOURG	24.49	22.54	0.92
TOULOUSE	24.42	22.39	0.92
VERSAILLES	25.41	24.52	0.96
ANTILLES-GUYANE	24.16	22.81	0.94
REUNION	25.04	24.65	0.98
ENSEMBLE	24.78	24.12	0.97

Tableau 17

SECOND DEGRE - PUBLIC - 1990-1991

NOMBRE DE COLLEGES
 SELON LE NOMBRE DE LANGUES VIVANTES ETUDIEES
 1E LANGUE + 2E LANGUE + 3E LANGUE + ENSEIGNEMENT FACULTATIF
 NB. ELEVES > = 5

FREQUENCE % global % en ligne	EN 2EP		TOTAL	ENSEMBLE DES COLLEGES		TOTAL
	1 OU 2 LV	PLUS DE 2 LV		1 OU 2 L V	PLUS DE 2 LV	
AIX-MARSEILLE	0 0.00 0.00	45 6.22 100.00	45 6.22	6 0.12 3.21	181 3.61 96.79	187 3.73
AMIENS	1 0.14 3.57	27 3.73 96.43	28 3.87	25 0.50 15.06	141 2.81 84.94	166 3.31
BESANCON	5 0.69 25.00	15 2.07 75.00	20 2.77	47 0.94 40.17	70 1.39 59.83	117 2.33
BORDEAUX	9 1.24 24.32	28 3.87 75.68	37 5.12	66 1.32 27.16	177 3.53 72.84	243 4.84
CAEN	0 0.00 0.00	10 1.38 100.00	10 1.38	44 0.88 28.95	108 2.15 71.05	152 3.03
CLERMONT-FERRAND	1 0.14 12.50	7 0.97 87.50	8 1.11	69 1.37 48.59	73 1.45 51.41	142 2.83
CORSE	1 0.14 20.00	4 0.55 80.00	5 0.69	10 0.20 37.04	17 0.34 62.96	27 0.54
CRETEIL	0 0.00 0.00	47 6.50 100.00	47 6.50	1 0.02 0.32	315 6.28 99.68	316 6.30
DIJON	7 0.97 23.33	23 3.18 76.67	30 4.15	59 1.18 36.65	102 2.03 63.35	161 3.21
GRENOBLE	1 0.14 3.57	27 3.73 96.43	28 3.87	9 0.18 3.88	223 4.44 96.12	232 4.62

(CONTINUED)

SECONDE DEGRE - PUBLIC - 1990-1991

SUITE

NOMBRE DE COLLEGES
 SELON LE NOMBRE DE LANGUES VIVANTES ETUDIEES
 1E LANGUE + 2E LANGUE + 3E LANGUE + ENSEIGNEMENT FACULTATIF
 NB. ELEVES > = 5

FREQUENCE % GLOBAL % EN LIGNE	EN ZEP		TOTAL	ENSEMBLE DES COLLEGES		TOTAL
	1 OU 2 LV	PLUS DE 2 LV		1 OU 2 L V	PLUS DE 2 LV	
LILLE	14 1.94 18.67	61 8.44 81.33	75 10.37	63 1.26 19.09	267 5.32 80.91	330 6.58
LIMOGES	2 0.28 25.00	6 0.83 75.00	8 1.11	27 0.54 33.33	54 1.08 66.67	81 1.61
LYON	1 0.14 2.56	38 5.26 97.44	39 5.39	12 0.24 5.85	193 3.85 94.15	205 4.08
MONTPELLIER	3 0.41 15.79	16 2.21 84.21	19 2.63	52 1.04 29.89	122 2.43 70.11	174 3.47
NANCY-METZ	12 1.66 35.29	22 3.04 64.71	34 4.70	120 2.39 50.00	120 2.39 50.00	240 4.78
NANTES	3 0.41 11.11	24 3.32 88.89	27 3.73	18 0.36 7.73	215 4.28 92.27	233 4.64
NICE	0 0.00 0.00	9 1.24 100.00	9 1.24	3 0.06 2.54	115 2.29 97.46	118 2.35
ORLEANS-TOURS	0 0.00 0.00	23 3.18 100.00	23 3.18	12 0.24 5.22	218 4.34 94.78	230 4.58
PARIS	1 0.14 4.76	20 2.77 95.24	21 2.90	5 0.10 4.63	103 2.05 95.37	108 2.15
POITIERS	1 0.14 7.69	12 1.66 92.31	13 1.80	17 0.34 10.63	143 2.85 89.38	160 3.19

(CONTINUED)

SUITE ET FIN.

SECOND DEGRE - PUBLIC - 1990-1991
 NOMBRE DE COLLEGES
 SELON LE NOMBRE DE LANGUES VIVANTES ETUDIEES
 1E LANGUE + 2E LANGUE + 3E LANGUE + ENSEIGNEMENT FACULTATIF
 NB. ELEVES > = 5

FREQUENCE % GLOBAL % EN LIGNE	EN ZEP		TOTAL	ENSEMBLE DES COLLEGES		
	1 OU 2 LV	PLUS DE 2 LV		1 OU 2 L V	PLUS DE 2 LV	TOTAL
REIMS	6 0.83 26.09	17 2.35 73.91	23 3.18	72 1.43 50.00	72 1.43 50.00	144 2.87
RENNES	2 0.28 11.76	15 2.07 88.24	17 2.35	12 0.24 5.71	198 3.95 94.29	210 4.18
ROUEN	1 0.14 2.17	45 6.22 97.83	46 6.36	3 0.06 1.81	163 3.25 98.19	166 3.31
STRASBOURG	9 1.24 60.00	6 0.83 40.00	15 2.07	103 2.05 75.18	34 0.68 24.82	137 2.73
TOULOUSE	13 1.80 65.00	7 0.97 35.00	20 2.77	104 2.07 47.06	117 2.33 52.94	221 4.40
VERSAILLES	2 0.28 5.13	37 5.12 94.87	39 5.39	5 0.10 1.36	363 7.23 98.64	368 7.33
ANTILLES-GUYANE	21 2.90 95.45	1 0.14 4.55	22 3.04	88 1.75 88.89	11 0.22 11.11	99 1.97
REUNION	2 0.28 13.33	13 1.80 86.67	15 2.07	5 0.10 9.62	47 0.94 90.38	52 1.04
TOTAL	118 16.32	605 83.68	723 100.00	1057 21.06	3962 78.94	5019 100.00

ENQUETE VS09 1989-1990 , FICHER ZEP 90-91

Tableau 18

NON TITULAIRES & TITULAIRES DE MOINS DE 35 ANS DANS LES COLLEGES
APPARTENANT A UNE ZEP ET DANS L'ENSEMBLE DES COLLEGES

PAR ACADEMIE

ACADEMIE	% NON TITULAIRES EN ZEP	% NON TITULAIRES ENSEMBLE	RAPPORT % NON TITULAIRES ZEP/ENSEM- BLE	% TITULAIRES DE MOINS DE 35 ANS EN ZEP	% TITULAIRES DE MOINS DE 35 ANS ENSEMBLE	RAPPORT % TITUL. MOINS 35 ANS ZEP/ENSEMB
AIX-MARSEILLE	1.6	1.6	1.0	11.9	9.0	1.3
AMIENS	8.2	8.0	1.0	32.9	29.3	1.1
BESANCON	3.5	4.1	0.9	17.3	16.3	1.1
BORDEAUX	4.5	3.6	1.2	9.3	8.3	1.1
CAEN	3.2	6.7	0.5	15.2	17.4	0.9
CLERMONT-FD	3.6	3.3	1.1	12.3	11.3	1.1
CORSE	9.5	10.4	0.9	13.5	11.1	1.2
CRETEIL	7.2	6.2	1.2	28.8	24.4	1.2
DIJON	5.2	4.1	1.3	16.0	14.8	1.1
GRENOBLE	4.8	4.3	1.1	11.2	11.8	1.0
LILLE	8.8	6.6	1.3	29.3	24.8	1.2
LIMOGES	2.4	2.7	0.9	11.1	10.8	1.0
LYON	3.3	3.3	1.0	17.7	14.4	1.2
MONTPELLIER	3.3	3.3	1.0	6.4	7.1	0.9
NANCY-METZ	7.1	6.7	1.0	25.2	20.0	1.3
NANTES	4.7	5.1	0.9	16.3	17.4	0.9
NICE	3.3	4.0	0.8	8.5	8.5	1.0
ORLEANS-TOURS	5.8	5.0	1.2	23.8	19.7	1.2
PARIS	5.6	4.5	1.3	17.5	13.0	1.3
POITIERS	2.6	1.9	1.3	13.7	11.4	1.2
REIMS	4.0	4.4	0.9	29.7	27.2	1.1
RENNES	3.4	3.5	1.0	14.3	13.1	1.1
ROUEN	4.4	3.8	1.2	30.2	28.8	1.1
STRASBOURG	8.5	9.7	0.9	20.9	16.5	1.3
TOULOUSE	6.6	3.8	1.7	9.3	7.3	1.3
VERSAILLES	7.2	4.7	1.5	31.5	22.3	1.4
FRANCE METROPOLITAINE	5.5	4.8	1.2	21.2	17.2	1.2
ANTILLES-GUYANE LA REUNION	10.8	6.1	1.8	17.9	14.9	1.2
DOM	7.8	6.6	1.2	21.4	21.5	1.0
DOM	9.2	6.3	1.5	19.8	17.4	1.1
FRANCE SANS TOM	5.7	4.9	1.2	21.1	17.2	1.2

Tableau 19

HEURES PAR ELEVE EN ZEP, HORS ZEP

1990-91

	ZEP	HORS ZEP	ENSEMBLE	RAPPORT ZEP/HORS ZEP
AIX-MARSEILLE	1.19	1.07	1.09	1.11
AMIENS	1.17	1.11	1.12	1.06
BESANCON	1.22	1.13	1.15	1.07
BORDEAUX	1.13	1.11	1.11	1.01
CAEN	1.19	1.12	1.13	1.06
CLERMONT-FERRAND	1.26	1.19	1.19	1.06
CORSE	1.18	1.18	1.18	1.00
CRETE IL	1.16	1.10	1.11	1.05
DIJON	1.15	1.10	1.11	1.04
GRENOBLE	1.18	1.12	1.13	1.05
LILLE	1.18	1.12	1.13	1.06
LIMOGES	1.30	1.16	1.18	1.12
LYON	1.20	1.13	1.15	1.06
MONTPELLIER	1.15	1.11	1.11	1.04
NANCY-METZ	1.31	1.20	1.22	1.09
NANTES	1.18	1.06	1.07	1.11
NICE	1.26	1.09	1.10	1.16
ORLEANS-TOURS	1.18	1.11	1.11	1.06
PARIS	1.20	0.96	1.00	1.25
POITIERS	1.26	1.12	1.13	1.13
REIMS	1.18	1.14	1.15	1.03
RENNES	1.22	1.15	1.16	1.07
ROUEN	1.20	1.11	1.13	1.09
STRASBOURG	1.35	1.22	1.24	1.11
TOULOUSE	1.30	1.15	1.16	1.13
VERSAILLES	1.19	1.10	1.11	1.09
ANTILLES-GUYANE	1.24	1.12	1.14	1.11
REUNION	1.05	1.04	1.05	1.01
FRANCE sans TOM	1.19	1.12	1.13	1.07

Découpage des académies en régions

<p align="center"><u>Région Nord-Ouest</u></p> <p>Caen Poitiers Rennes Nantes Orléans-Tours Rouen</p>	<p align="center"><u>Région Nord-Est</u></p> <p>Besançon Lille Nancy-Metz Strasbourg Reims Amiens Dijon</p>
<p align="center"><u>Région Sud-Ouest</u></p> <p>Bordeaux Limoges Toulouse</p>	<p align="center"><u>Région Sud-Est</u></p> <p>Aix-Marseille Clermont-Ferrand Grenoble Lyon Montpellier Nice Corse</p>

Région Ile-de-France : Paris, Créteil, Versailles

